

**BUREAU INTERNATIONAL D'EDUCATION**

**UNESCO**

**LE DEVELOPPEMENT DE L'EDUCATION**

**RAPPORT NATIONAL DU SENEGAL**

**Par**

***Le Ministère de l'Education Nationale  
Chargé de l'Enseignement Technique***

***27 avril 2001***

## Sommaire

Liste des sigles	4
Introduction	5
<b>1 les principales réalisations de la décennie</b>	<b>5</b>
1.1 Protection et éveil de la petite enfance (PEE)	
1.2 Enseignement primaire	
<b>2. Rendement interne du système éducatif</b>	<b>18</b>
<b>2.1 L'évolution des indicateurs de la qualité</b>	
<b>2.2 Acquis scolaires (résultats du MLA/CTL)</b>	<b>21</b>
<b>3. Les principales faiblesses de la réforme</b>	<b>24</b>
<b>4. Elargissement du cadre de référence au fil des années</b>	<b>25</b>
<b>5. Le Programme Décennal de l'Education et de la Formation (PDEF)</b>	<b>26</b>
<b>5.1 Les objectifs du PDEF</b>	
<b>5.2 Les principes directeurs</b>	
<b>5.3 Les orientations</b>	
<b>6. Processus de changement du système éducatif : Catalogue des mesures de réforme</b>	<b>28</b>
<b>6.1 Orientations et organigramme</b>	
<b>6.1.1 Développement de la petite enfance</b>	
<b>6.1.2 Education de base</b>	
<b>6.1.3 Réforme des lycées</b>	
<b>6.1.4 Mesures communes aux écoles fondamentales et aux lycées</b>	
<b>6.1.5 Lutte contre la pauvreté et équité</b>	
<b>6.1.6 Enseignement Supérieur</b>	
<b>6.1.7 Organigramme du MEN, des IA et des IDEN</b>	
<b>6.2 Personnel enseignant</b>	<b>32</b>
<b>6.2.1 Recrutement et plans de carrière</b>	
<b>6.2.2 Formation</b>	
<b>6.2.3 Gestion</b>	
<b>6.3 Financement de l'Education</b>	<b>34</b>
<b>6.4 Contractualisation de l'édition des manuels et des constructions scolaires</b>	<b>36</b>
<b>6.5 Gestion et planification</b>	<b>36</b>
<b>6.5.1 Organes de gestion</b>	<b>39</b>
<b>6.5.2 Outils de gestion</b>	<b>40</b>

<b>7. Prise de décision et gestion du système éducatif</b>	
<b>8. Les principaux défis et problèmes de l'Education nationale</b>	

**DPRE** : Directeur de la Planification et de la Réforme de l'Education  
**BREDA** : Bureau Régional de l'Education à Dakar  
**ONGs** : Organisations Non Gouvernementales  
**MEN** : Ministère de l'Education Nationale  
**APE** : Association des Parents d'Elèves  
**MFEF** : Ministère de la Femme, de l'enfant et de la Famille  
**PAM** : Programme Alimentaire Mondial  
**PDRH2** : Programme de Développement des Ressources Humaines  
**CNET** : Comité National pour l'Education Pour Tous  
**IA** : Inspection d'Académie  
**IDEN** : Inspection Départementale de l'Education Nationale  
**ASC** : Association Sportive et Culturelle  
**PAIS** : Programme d'Alphabétisation Intensive du Sénégal  
**PAPA** : Projet d'Appui au plan d'action  
**PAPF** : Programme d'alphabétisation Priorité Femme  
**EGEF** : Etats Généraux de l'Education et de la Formation  
**PFIE** : Programme de Formation et d'Information à l'Environnement  
**EVF/EMP** : Education à la Vie Familiale En Matière de Population  
**PNUD** : Programme des Nations Unies pour le Développement  
**OPEP** : Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole  
**ACDI** : agence Canadienne de Développement International  
**RTS** : Radio Télévision du Sénégal  
**APD** : Aide publique au Développement  
**RGPH** : Recensement Général de la Population et de l'Habitat

## Introduction

Depuis l'indépendance, le Sénégal a procédé à quelques adaptations de son système éducatif. Il s'est agi de réformes partielles surtout sur les programmes et sur la réorganisation des cycles.

La promulgation de la première Loi d'orientation de l'Education nationale n° 71-36 du 3 juin 1971 a constitué une première refonte en profondeur, mais elle n'a connu qu'un début d'exécution partielle avec notamment l'instauration de l'enseignement moyen.

Au début des années 80, le Sénégal a manifesté une volonté, auparavant jamais égalée, de réformer son système éducatif, de manière à le mettre en phase avec ses ambitions légitimes de développement économique, social et culturel. Dans ce cadre, la tenue des EGEF en janvier 1981, a constitué un événement majeur dans l'histoire du système éducatif sénégalais. En effet, la réunion de tous les partenaires du corps social pour définir un projet éducatif global a été dans le pays une initiative sans précédent.

En août 1981, fut instituée par décret, la Commission Nationale de Réforme de l'Éducation et de la Formation (CNREF) regroupant les partenaires sociaux et les techniciens du Gouvernement.

Elle était chargée de mener une réflexion en profondeur sur l'avenir de l'école sénégalaise et sur les solutions appropriées à entreprendre pour faire face aux grands problèmes liés à son développement.

Les conclusions de la CNREF, déposées en Juillet 1984 auprès de l'autorité de l'Etat, ont été globalement acceptées par le Gouvernement.

Depuis lors, le système éducatif sénégalais est entré dans une nouvelle phase de réforme, cependant marquée par l'élargissement voire la diversification au fil des années du cadre de référence de départ. Il convient d'en faire brièvement le point, tout en identifiant les principales contraintes à prendre en compte dans la perspective d'une poursuite correcte de la réforme.

Le présent référentiel vise donc à répertorier les principales mesures de réforme formulées compte tenu des faiblesses majeures identifiées.

Le document est structuré comme suit :

- ☞ Principales réalisations de la dernière décennie
- ☞ Principales faiblesses de la réforme
- ☞ élargissement cadre de référence
- ☞ principes et orientations de la réforme
- ☞ catalogue des mesures de réforme
- ☞ tableau synoptique des mesures de réforme

### 1. Les principales réalisations de la dernière décennie

#### 1.1. Protection et éveil de la petite enfance (PEE)

##### ► Buts :

- Présenter l'expansion des activités de protection et d'éveil de la petite enfance, y compris les interventions au niveau de la famille et de la communauté, particulièrement en faveur des enfants pauvres, défavorisés et handicapés.

##### ► Politique nationale et objectif

##### ► Evolution des effectifs dans les PEE

##### □ Taux brut de scolarisation

Il exprime en % le rapport entre le nombre total d'inscrits au programme d'éveil de la petite enfance dans les secteurs public et privé et le groupe d'âge officiel concerné, c'est à dire la tranche d'âge de 3 à 5 ans. Le taux de scolarisation dans les PEE est encore faible au Sénégal, Il est de 2,53% avec un indice de parité entre les sexes égal à 1. D'une région à l'autre ce taux varie énormément comme en atteste le tableau ci- dessous

Régions	Global	Garçons	Filles
Dakar	6%	5,8%	6,3%
Ziguinchor	1,8%	1,8%	1,8%
Diourbel	0,6%	0,6%	0,6%

St- Louis	1,8%	1,8%	1,8%
Tambacounda	1,4%	1,4%	1,4%
Kaolack	1,1%	1,0%	1,3%
Thies	2,4%	2,4%	2,4%
Louga	1,8%	2%	1,7%
Fatick	0,7%	0,6%	0,8%
Kolda	0,9%	1,1%	0,7%
Sénégal	2,5%	2,5%	2,5%
Zone urbaine	4,3%	4,3%	4,3%
Zone rurale	0,3%	0,3%	0,3%

► **Evolution des effectifs et des structures par statut dans les PEE de 90/91 à 98/99**

	EDUCATION PRESCOLAIRE Pu et Pr						PUBLIC						PRIVE					
	Nb Etabl	Nb. sect	Effect total	dont filles	Educat	Dont fem	Nb Etabl	Nb.	Effect total	dont filles	Educat	Dont fem	Nb Etab	Nb. sect	Effect total	dont filles	Edu cat	dont fem
90/91	161	196	17042	8600	666	501	59	78	7215	3616	277	135	102	118	9827	4984	389	366
91/92	173	578	17122	8467	714	528	61	226	7210	3533	295	136	112	352	9912	4934	419	392
92/93	192	589	17592	8715	741	547	64	223	6942	3443	282	123	128	366	10650	5272	459	424
93/94	196	593	17305	8526	751	580	65	222	6918	3421	277	129	131	371	10387	5105	474	451
95/96	212	730	19233	9551	934	608	70	246	7327	3747	290	123	142	484	11906	5804	644	485
96/97	211	726	18513	9359	926	702	74	250	6563	3332	340	236	137	476	11950	6027	586	466
97/98	270	786	19880	10064	995	777	77	241	6376	3214	305	149	193	545	13504	6850	690	628
98/99	313	1002	23625	12030	1272	988	88	282	7430	3797	367	200	225	720	16195	8233	905	788

► **Répartition des effectifs des PEE selon la localisation géographique et le statut**

**1990/91 et 1998/99**

Année	1990/91			1998/99			□/an	□/an
	Effectifs Pu + Pr	Effectifs Privé	% Privé	Effectifs Pu + Pr	Effectifs Privé	% Privé	Effectifs Pu + Pr	Effectifs Privé
Dakar	9282	7290	79%	11509	9878	86%	3%	4%
Ziguinchor	1450	211	15%	2129	1054	50%	5%	22%
Diourbel	536	75	14%	716	190	27%	4%	12%
St-Louis	879	429	49%	1418	615	43%	6%	5%
Tambacounda	665	112	17%	808	337	42%	2%	15%
Kaolack	862	478	55%	1175	769	65%	4%	6%
Thiès	1795	884	49%	3397	2582	76%	8%	14%
Louga	711	120	17%	1155	535	46%	6%	21%
	398	54	14%	551	0	0%	4%	-100%
Kolda	464	174	38%	767	235	31%	6%	4%
Sénégal	17042	9827	58%	23625	16195	69%	4%	6%

De 1990/91 à 1998/99, les capacités d'accueil du Préscolaire ont été sensiblement augmentées. Le nombre des établissements a été multiplié presque par deux. Les sections sont passées de 196 à 1002, soit une croissance moyenne annuelle de 22,6% (17,4% dans le public et 25,5% dans le privé). Cette croissance a été de 6,4% pour les effectifs du privé alors que ceux du public sont restés constants. La région de Dakar concentre à elle seule la moitié des effectifs du Préscolaire. Il n'existe pas de différence significative entre les garçons et les filles.

► **Pourcentage de nouveaux inscrits en 1ère année primaire ayant suivi un PEE**  
- % nouveaux inscrits ayant suivi un PEE selon la localisation géographique

Année	1998/99
-------	---------

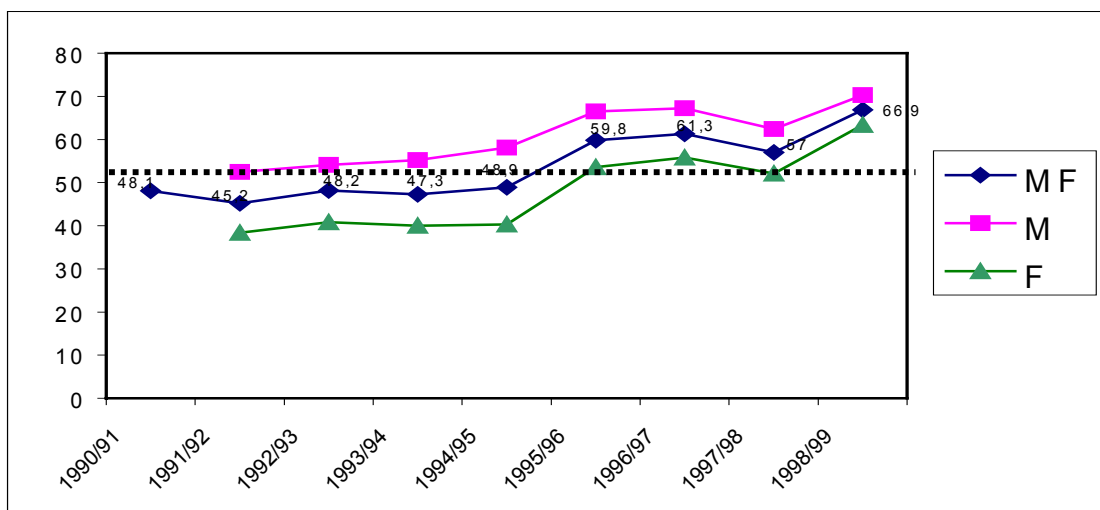
Région	Nouveaux entrants 1 <sup>ère</sup> année	Effectifs avec expérience PEE	% nouveaux entrants avec expérience PEE
Dakar	49263	11509	23,4
Ziguinchor	13423	2029	15.1
Diourbel	8374	716	8.6
Saint Louis	21951	1418	6.5
Tambacounda	10786	808	7.5
Kaolack	17607	1175	6.7
Thies	25726	3397	13.2
Louga	9252	1155	12.5
Fatick	13687	551	4.0
Kolda	20033	767	3.8
<b>TOTAL</b>	<b>190102</b>	<b>24299</b>	<b>12.8</b>
Zone rurale	9255	1215	1.3
Zone urbaine	97602	23084	23.7

## 1.2 Enseignement primaire

⇒ *Taux brut d'admission*

▶ *Evolution des taux bruts d'admission TBA par sexe de 1990/91 à 1998/99*

	1990/91	1991/92	1992/93	1993/94	1994/95	1995/96	1996/97	1997/98	1998/99	91/92-98/99
<b>MF</b>	<b>48.1</b>	<b>45.2</b>	<b>48.2</b>	<b>47.3</b>	<b>48.9</b>	<b>59.8</b>	<b>61.3</b>	<b>57.0</b>	<b>66.9</b>	<b>5,8%</b>
M		52.5	54.1	55.2	58.1	66.5	67.2	62.4	70.3	4,3%
F		38.4	40.8	40.0	40.3	53.6	55.8	52.1	63.4	7,4%
F/M		0.73	0.75	0.72	0.69	0.81	0.83	0.83	0.90	



Le Taux Brut d'Admission au Sénégal, de 1990/91 à 1998/99, a évolué de manière générale en dents de scie jusqu'en 1994/95. Il gravitait au dessous de la moyenne. Ce n'est qu'avec la campagne de sensibilisation pour la scolarisation des filles que le TBA a franchi la barre des 50% et s'y est maintenu. Il a connu un bond significatif cette année en atteignant 66.9, ce qui équivaut à un gain de presque 10 points.

Il faut noter que le taux d'accroissement moyen annuel a été plus important chez les filles (7.4) que chez les garçons (4.3) entre 1991/92 et 1998/99.

► **Evolution des TBA selon la région et le sexe**

Région	Année	1990/91				1997/98			
		Taux brut d'admission au CI			Indice parité	Taux brut d'admission au CI			Indice parité
		MF	M	F	F/M	MF	M	F	F/M
Dakar		91,4	...	...	...	87,3	92,6	82,4	0,89
Ziguinchor		83,3	...	...	...	81,9	84,4	79,2	0,94
Diourbel		23,3	...	...	...	28,2	31,6	25,1	0,79
Saint Louis		48,5	...	...	...	60,6	62,6	58,8	0,94
Tambacounda		30,7	...	...	...	73,3	83,3	64,0	0,77
Kaolack		32,4	...	...	...	40,5	43,9	37,1	0,85
Thies		53,5	...	...	...	54,9	60,9	49,5	0,81
Louga		28	...	...	...	40,8	46,7	35,5	0,76
Fatick		33,2	...	...	...	47,6	52,3	43,3	0,83
Kolda		37,1	...	...	...	58,1	69	48,1	0,70
<b>SENEGAL</b>		<b>48,1</b>	<b>...</b>	<b>...</b>	<b>...</b>	<b>57</b>	<b>62,4</b>	<b>52,1</b>	<b>0,83</b>

- **Evolution des nouveaux inscrits en 1<sup>ère</sup> année d'études**

*Evolution des nouveaux inscrits en 1<sup>ère</sup> année d'études par sexe 1990/91- 1998/99*

	1990/91	1991/92	1992/93	1993/94	1994/95	1995/96	1996/97	1997/98	1998/99	<b>TAMA</b>
<b>MF</b>	125428	121930	129997	137599	147528	187256	199366	193851	190102	<b>5,3%</b>
M	70666	68068	72721	77080	81258	99954	104970	102140	101184	<b>4,6%</b>
F	54762	53862	57276	60519	66270	87302	94396	91711	88918	<b>6,2%</b>
<b>F/M</b>	<b>0,77</b>	<b>0,79</b>	<b>0,79</b>	<b>0,79</b>	<b>0,82</b>	<b>0,87</b>	<b>0,90</b>	<b>0,90</b>	<b>0,88</b>	

Globalement, les effectifs sont passés de 125 428 à 190 102 entre 90/91 et 98/99, ce qui représente un taux d'accroissement moyen annuel de 5,3%. Le taux d'accroissement des effectifs des filles est supérieur à celui des garçons, ce qui contribue à atténuer les écarts entre les sexes.

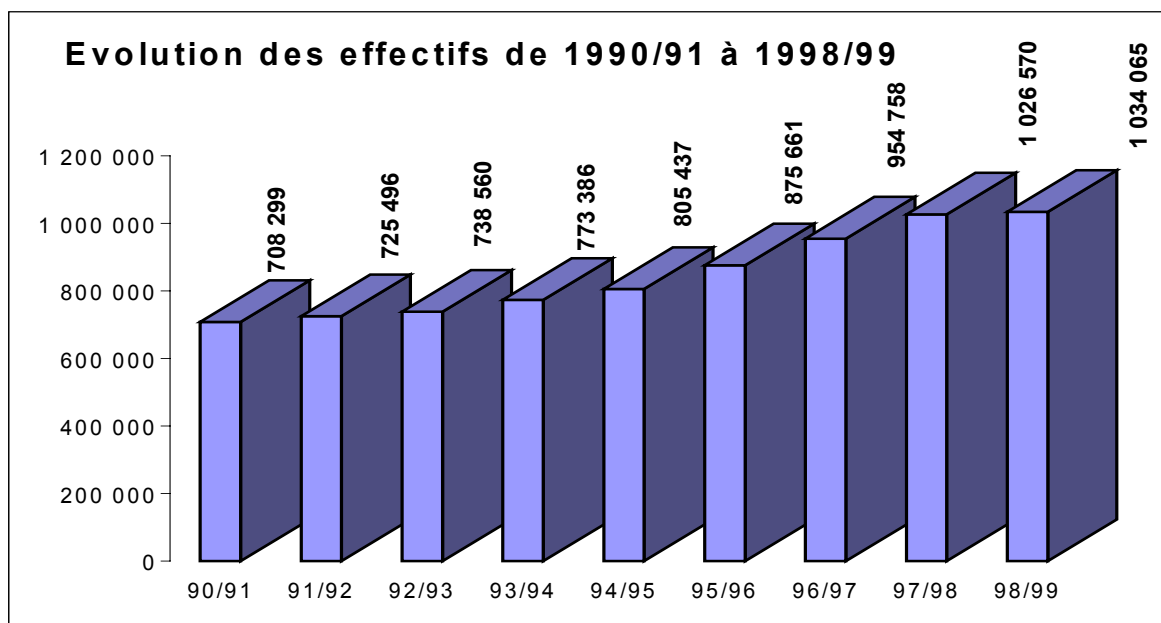
⇒ **Taux brut de scolarisation**

*Evolution des effectifs totaux par niveau de 1990/91-1998/99*

Années	TOTAL	CI	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
<b>90/91</b>	<b>708 299</b>	139 013	123 222	112 193	108 155	103 547	122 169
<b>91/92</b>	<b>725 496</b>	137 398	132 862	120 202	106 850	107 749	120 435
<b>92/93</b>	<b>738 560</b>	144 805	131 692	129 926	111 204	105 258	118 675
<b>93/94</b>	<b>773 386</b>	154 150	140 094	128 946	120 202	110 893	119 101
<b>94/95</b>	<b>805 437</b>	164 239	147 348	134 574	120 634	117 693	120 949
<b>95/96</b>	<b>875 661</b>	205 622	151 746	142 809	126 521	119 763	129 200
<b>96/97</b>	<b>954 758</b>	219 331	191 952	148 760	134 752	127 311	132 652
<b>97/98</b>	<b>1 026 570</b>	215 979	204 416	184 696	142 819	137 535	141 125
<b>98/99</b>	<b>1 034 065</b>	212 407	195 428	187 520	163 802	135 540	139 368

**Taux annuels moyens de croissance des effectifs par sexe de 1990/91 à 1998/99**

Année SENEGAL	1990/91				1998/99			
	Effectifs			Indice parité F/M	Effectifs			Indice parité F/M
	MF	M	F		MF	M	F	
<b>TOTAL</b>	<b>708 299</b>	<b>410 924</b>	<b>297 375</b>	<b>0,72</b>	<b>1 034 065</b>	<b>571 066</b>	<b>462 998</b>	<b>0,81</b>
□ 90/91-98/99					4,8%	4,2%	5,7%	

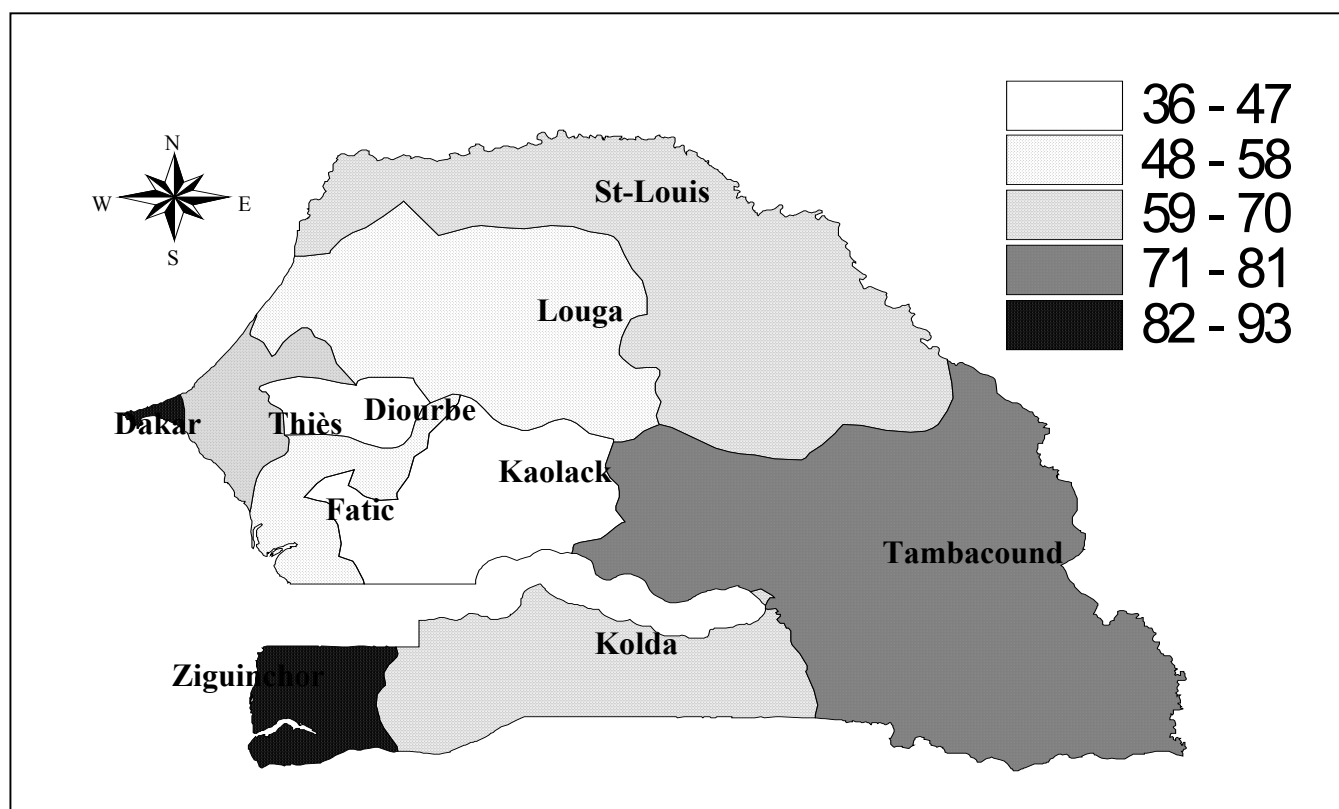


Les effectifs des élèves du primaire sont passés de 708 299 à 1 034 065 entre 1990 /91 et 1998/99, ce qui représente un taux moyen d'accroissement annuel de 4.8%. Le rythme de croissance des effectifs féminins a été plus soutenu que celui des garçons : 5,7% contre 4,2%). En conséquence l'indice de parité filles/garçons, s'est sensiblement amélioré, passant de 0,72 à 0,81. L'écart entre la scolarisation masculine et féminine, a donc légèrement diminué.

**Evolution des taux bruts de scolarisation TBS par sexe de 1990/91 à 1998/99**

Années	Global	Garçons	Filles
90/91	56,81%	66,24%	47,62%
91/92	55,84%	64,69%	47,08%
92/93	54,27%	62,70%	45,92%
93/94	54,59%	63,03%	46,23%
94/95	54,61%	62,69%	46,61%
95/96	57,03%	64,31%	49,83%
96/97	59,70%	66,70%	52,90%
97/98	61,70%	68,00%	55,50%
98/99	65,50%	73,10%	58,10%

Le taux brut de scolarisation (TBS) tous sexes confondus, a progressé régulièrement passant de 56,81% en 1990/91 à 65,5% en 1998/99. L'écart entre taux masculin et féminin, relativement important, a tendance à se résorber progressivement, puisque l'indice de parité entre les deux taux est passé de 0,72 à 0,79. C'est le résultat d'une croissance des effectifs des filles plus soutenue durant ces dix dernières années.

⇒ **Mise en évidence des disparités régionales**⇒ **Effectif et Taux Brut de Scolarisation par région et par sexe en 1998/99**

	Effectif total			Taux Brut de Scolarisation			
	G	F	TOTAL	% Filles	Global	Garçons	Filles
Dakar	159 100	145499	304 599	48%	90,0%	94,7%	85,3%
Ziguinchor	49 200	38 511	87 711	44%	92,9%	101,2%	84,1%
Diourbel	28610	22545	51 155	44%	36,0%	40,2%	30,8%
St Louis	49 799	45 411	95 210	48%	66,1%	70,0%	62,3%
Tamba	33 000	22 447	55 447	40%	71,1%	84,4%	59,1%
Kaolack	47 140	37 677	84 817	44%	40,9%	44,6%	35,3%
Thiès	82 571	67 347	149 918	45%	68,8%	78,1%	60,0%
Louga	27 708	20 865	48 573	43%	51,7%	59,0%	44,4%
Fatick	39 865	29 639	69 505	43%	50,1%	62,4%	49,3%
Kolda	54 073	33 057	87 130	38%	70,2%	84,6%	54,9%
<b>SENEGAL</b>	<b>571 066</b>	<b>462 998</b>	<b>1 034 065</b>	<b>45%</b>	<b>65,5%</b>	<b>73,1%</b>	<b>58,1%</b>

⇒ *Evolution des effectifs scolaires selon la région et le sexe entre 1990/91 et 1998/99*

Année	1990/91			1998/99			□/an	□/an	□/an
	Effectifs MF	Effectifs F	% F	Effectifs MF	Effectifs F	% F	Effectifs MF	M	F
Dakar	239 060	112 852	47,2%	304 599	145 499	48%	3,1%	2,9%	3,2%
Ziguinchor	76 070	31 162	41,0%	87 711	38 511	44%	1,8%	1,1%	2,7%
Diourbel	30 330	11 261	37,1%	51 155	22 545	44%	6,8%	5,2%	9,1%
St Louis	61 199	26 328	43,0%	95 210	45 411	48%	5,7%	4,6%	7,1%
Tamba	21 731	7 825	36,0%	55 447	22 447	40%	12,4%	11,4%	14,1%
Kaolack	57 586	22 944	39,8%	84 817	37 677	44%	5,0%	3,9%	6,4%
Thiès	105 603	44 142	41,8%	149 918	67 347	45%	4,5%	3,8%	5,4%
Louga	31 081	10 965	35,3%	48 573	20 865	43%	5,7%	4,1%	8,4%
Fatick	42 185	17 078	40,5%	69 505	29 639	43%	6,4%	6,0%	7,1%
Kolda	43 454	12 818	29,5%	87 130	33 057	38%	9,1%	7,4%	12,6%
<b>SENEGAL</b>	<b>708 299</b>	<b>297 375</b>	<b>42,0%</b>	<b>1 034 065</b>	<b>462 998</b>	<b>45%</b>	<b>4,8%</b>	<b>4,2%</b>	<b>5,7%</b>
Zone urbaine	455 826	21 0197	46,1%	596 054	280 780	47,1%	3,4%	3,2%	3,7%
Zone rurale	252 473	87178	34,5%	438 011	182 218	41,6%	7,1%	5,6%	9,7%

Au niveau national, les effectifs de l'élémentaire ont connu une croissance annuelle moyenne de 4,8% (filles 5,7% contre 4,2% pour les garçons). Sept régions sur dix que compte le pays, ainsi que la zone rurale ont enregistré de meilleurs performances. Les régions de Dakar et Ziguinchor qui ont presque réalisé la scolarisation universelle ont évolué naturellement avec des taux inférieurs à la moyenne nationale. Pour les mêmes raisons, les performances de la zone urbaine sont identiques à celles de Dakar. Les disparités entre zone rurale et zone urbaine de même qu'entre les régions s'estompent progressivement.

⇒ *Evolution des effectifs scolaires selon la région et le statut*

Région \ Année	1990/91		1998/99		□/an	□/an	□/an
	Effectifs Pu + Pr	% Privé	Effectifs Pu + Pr	% Privé	Pu + Pr	Public	Privé
Dakar	239 060	14,1%	304 599	26,3%	3,1%	1,1%	11,5%
Ziguinchor	76 070	4,6%	87 711	5,1%	1,8%	1,7%	3,0%
Diourbel	30 330	10,1%	51 155	9,4%	6,8%	6,8%	5,9%
St Louis	61 199	2,6%	95 210	2,5%	5,7%	5,7%	5,0%
Tamba	21 731	4,0%	55 447	6,0%	12,4%	12,1%	18,5%
Kaolack	57 586	6,3%	84 817	5,6%	5,0%	5,1%	3,3%
Thiès	105 603	8,7%	149 918	7,5%	4,5%	4,6%	2,5%
Louga	31 081	14,6%	48 573	11,7%	5,7%	6,2%	2,8%
Fatick	42 185	9,7%	69 505	9,6%	6,4%	6,5%	6,3%
Kolda	43 454	2,3%	87 130	1,4%	9,1%	9,2%	2,9%
<b>SENEGAL</b>	<b>708 299</b>	<b>9,2%</b>	<b>1 034</b>	<b>12,1%</b>	<b>4,8%</b>	<b>4,4%</b>	<b>8,5%</b>

⇒ *Evolution des taux bruts de scolarisation selon la région et le sexe*

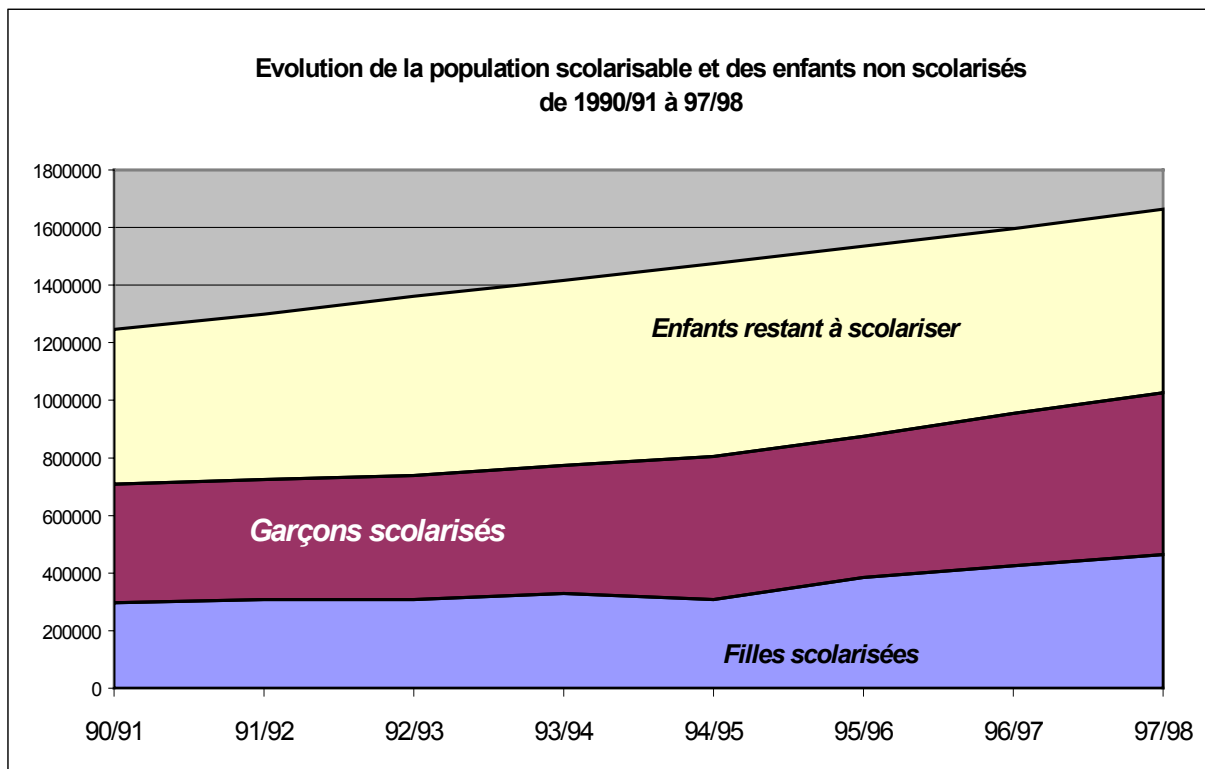
Région	1990/91				1998/99			
	Taux bruts de scolarisation			Indice parité F/M	Taux bruts de scolarisation			Indice parité F/M
	MF	M	F		MF	M	F	
Dakar	96,6	105	88,7	0,84	90,0%	94,7%	85,3%	0,90
Ziguinchor	101	115	85,6	0,74	92,9%	101,2%	84,1%	0,83
Diourbel	27,6	35,6	20,1	0,56	36,0%	40,2%	30,8%	0,77
St Louis	52,2	60,3	44,3	0,73	66,1%	70,0%	62,3%	0,89
Tamba	34,7	44,3	25	0,56	71,1%	84,4%	59,1%	0,70
Kaolack	37,9	48,7	28,5	0,59	40,9%	44,6%	35,3%	0,79
Thiès	61,3	71,4	51,1	0,72	68,8%	78,1%	60,0%	0,77
Louga	37	47,2	25,1	0,53	51,7%	59,0%	44,4%	0,75
Fatick	48,6	56,7	40,2	0,71	50,1%	62,4%	49,3%	0,79
Kolda	42,2	58,1	25,6	0,44	70,2%	84,6%	54,9%	0,65
<b>SENEGAL</b>	<b>58,5</b>	<b>68</b>	<b>49</b>	<b>0,72</b>	<b>65,5%</b>	<b>73,1%</b>	<b>58,1%</b>	<b>0,79</b>

⇒ *Taux nets de scolarisation par sexe (1997/1998)*

Régions	Garçons	Filles	Global
Dakar	81,5	71,9	76,6
Ziguinchor	82,6	70,3	76,7
Diourbel	31,1	23,4	27,2
St-Louis	58	52	55
Tambacounda	64,2	38,3	51,3
Kaolack	39,4	31,9	35,6
Thiès	53,4	45,2	49,3
Louga	45,9	35,5	40,7
Fatick	44,4	37,4	41,0
Kolda	61,3	38,4	50,1
Sénégal	57,7	47,1	52,3

⇒ **Evolution de la population scolarisable non scolarisée selon le sexe**

	90/91	91/92	92/93	93/94	94/95	95/96	96/97	97/98
<b>MF</b>	538 526	573 732	622 415	643 389	669 426	659 671	641 433	636 707
M	322847	338795	369885	375426	426111	379459	369282	363516
F	213679	234937	252530	267963	243314	280212	272140	273178



⇒ **Evolution de la structure des dépenses publiques consacrées à l'Education**  
**Structure du Budget du MEN de 1990 à 1999 en milliers de francs CFA courants**

CHAPITRES	91	1996	1997	1998	1999
Personnel	41 983 500	58 123 927	60 241 958	61 814 788	63 873 568
		69%	69%	65%	64%
Matériel	2 383 300	4 425 676	5 422 346	4 970 917	6 332 663
		5%	6%	5%	6%
Entretien	330 000	400 000	400 000	80 000	80 000
		0,47%	0,45%	0,08%	0,08%
Transfert	15 770 000	21 487 068	21 357 068	21 279 888	22 026 793
		25%	24%	23%	22%
B. C . I		1 237 000	2 912 000	6 328 000	7 499 000
TOTAL	60 466 800	85 673 671	90 333 372	94 473 593	99 812 024
Part du budget de l'Education	26,8%	33%	34%	34%	34%

**Source : MEN/DAGE**

## ⇒ le personnel enseignant

## ▸ Evolution des effectifs d'enseignants selon la région et le sexe entre 1990/91 – 1998/99

Année Région	1990/91				1998/99				□ moyen/an	
	MF	M	F	F/M	MF	M	F	F/M	M	F
Dakar	3905	2106	1799	0,9	6851	4288	2563	0,60	9,3%	4,5%
Ziguinchor	1322	1183	139	0,1	1371	1252	119	0,10	0,7%	-1,9%
Diourbel	506	373	133	0,4	1047	839	208	0,25	10,7%	5,7%
St Louis	1239	1006	233	0,2	1919	1561	358	0,23	5,6%	5,5%
Tamba	542	496	46	0,1	1200	1066	134	0,13	10,0%	14,3%
Kaolack	994	725	269	0,4	1995	1720	275	0,16	11,4%	0,3%
Thiès	1691	1228	463	0,4	2534	2080	454	0,22	6,8%	-0,2%
Louga	523	410	113	0,3	1220	995	225	0,23	11,7%	9,0%
Fatick	779	660	119	0,2	1433	1294	139	0,11	8,8%	2,0%
Kolda	917	853	64	0,1	1707	1574	133	0,08	8,0%	9,6%
<b>SENEGAL</b>	12418	9040	3378	0,4	21 277	16 669	4608	0,28	7,9%	4,0%

Le nombre d'enseignants est passé de 12 418 à 21 277 entre 90/91 et 98/99, ce qui représente un accroissement moyen annuel de 6,96%. Le taux d'accroissement des femmes est inférieur à celui des hommes. La tendance n'est pas à la féminisation du personnel enseignant.

## ▸ Pourcentage des enseignants ayant les titres académiques requis

Année Région	1990/91		1998/99	
	Titre académique		Titre académique	
	% MF	%F	% MF	%F
Dakar	99,1%	99,1%	97.8	99.3
Ziguinchor	99,6%	100,0%	99.8	100
Diourbel	99,5%	99,2%	100	100
St Louis	99,9%	100,0%	99.7	99.2
Tamba	99,8%	100,0%	99.7	100
Kaolack	98,7%	97,8%	99.3	99.6
Thiès	98,8%	98,9%	99.7	98.9
Louga	99,2%	98,2%	99.5	98.2
Fatick	99,8%	99,2%	99.4	99.3
Kolda	99,8%	100,0%	99.5	99.2
<b>SENEGAL</b>	<b>99,3%</b>	<b>99,1%</b>	<b>99.0.</b>	<b>99.3</b>

▲ Pourcentage des enseignants ayant le diplôme pédagogique requis

Année Région	1990/91				1998/99			
	% MF	%M	%F	F/M	% MF	%M	%F	F/M
Dakar	90,2%	86,2%	95,6%		95,7	93,9	98,8	1,05
Ziguinchor	97,1%	96,9%	99,3%		77,3	77,9	71,4	0,92
Diourbel	88,3%	85,9%	95,7%		67,5	66,6	71,2	1,07
St Louis	94,6%	93,7%	98,7%		67,1	66,1	71,2	1,08
Tamba	97,1%	96,9%	100,0%		51,9	55,4	25,4	0,46
Kaolack	89,9%	88,8%	93,0%		69,5	67,8	80,0	1,18
Thiès	90,2%	88,3%	95,4%		78,6	75,2	94,1	1,25
Louga	81,6%	79,9%	88,8%		55,5	57,1	48,4	0,85
Fatick	95,5%	95,1%	97,5%		64,5	67,2	40,3	0,60
Kolda	98,2%	98,0%	100,0%		61,0	62,6	42,1	0,67
<b>SENEGAL</b>	<b>92,0%</b>	<b>90,7%</b>	<b>95,7%</b>		<b>76,4</b>	<b>74,0</b>	<b>85,1</b>	<b>1,15</b>

Le personnel enseignant sénégalais est d'un très haut niveau académique. Ils ont presque tous le niveau requis.

Sur le plan pédagogique la situation observée en 1990/91 semble être meilleure que celle de 1998/99. Toute fois, la situation de la dernière année, s'explique par la prise en compte des volontaires qui même s'ils sont d'un très bon niveau académique n'ont le diplôme pédagogique exigé. La situation favorable de Dakar est due au fait que peut de volontaires y sont affectés

▲ Nombre d'élèves par maître

Année Région	1990/91			1998/99		
	Nbe total élèves	Nbe maîtres	Nbe élèves / maître	Nbe total élèves	Nbe maîtres	Nbe élèves / maître
Dakar	239 060	3905	61	304 599	6851	44
Ziguinchor	76 070	1322	58	87 711	1371	64
Diourbel	30 330	506	60	51 155	1047	49
St Louis	61 199	1239	49	95 210	1919	50
Tamba	21 731	542	40	55 447	1200	46
Kaolack	57 586	994	58	84 817	1995	43
Thiès	105 603	1691	62	149 918	2534	59
Louga	31 081	523	59	48 573	1220	40
Fatick	42 185	779	54	69 505	1433	49
Kolda	43 454	917	47	87 130	1707	51
<b>SENEGAL</b>	<b>708 299</b>	<b>12418</b>	<b>57</b>	<b>1 034 065</b>	<b>21 277</b>	<b>49</b>

Le taux d'encadrement a été sensiblement amélioré dans l'ensemble du pays. Le ratio élèves/maître est passé de 57 à 49. Le phénomène est dû à la croissance des enseignants plus rapide que celle des élèves. Cette situation n'est pas partagée par toutes les régions. En effet si Dakar réduit son taux d'encadrement de 61 à 44, le taux se dégrade à Ziguinchor ( 58 contre 64), à Tambacounda ( 40 contre 46), et Kolda (47 contre 51).

## 2. Rendement interne du système éducatif

### 2.1. L'évolution des indicateurs de la qualité

#### ▸ Evolution du taux de redoublement selon la région et le sexe

Année Région	1991/92			1998/99		
	MF	M	F	MF	M	F
Dakar	14,4%	14,5%	14,3%	14%	13,9%	13,8%
Ziguinchor	19,7%	19,8%	19,6%	14%	13,8%	13,9%
Diourbel	16,1%	15,7%	16,8%	13%	11,9%	13,7%
St Louis	16,3%	16,2%	16,5%	14%	14,6%	14,3%
Tamba	18,7%	18,4%	19,2%	12%	11,2%	13,6%
Kaolack	19,2%	18,7%	20,0%	16%	16,1%	16,4%
Thiès	16,2%	16,0%	16,6%	16%	15,4%	16,7%
Louga	17,0%	16,4%	18,1%	15%	14,6%	15,8%
Fatick	17,6%	17,6%	17,7%	12%	11,9%	11,8%
Kolda	16,9%	16,3%	18,2%	13%	12,7%	13,0%
<b>SENEGAL</b>	<b>16,5%</b>	<b>16,4%</b>	<b>16,6%</b>	<b>14%</b>	<b>13,9%</b>	<b>14,4%</b>

Les redoublants représentent en moyenne 14% des effectifs d'élèves en 1998/99. Ce pourcentage est légèrement plus important chez les filles (14,4%) que chez les garçons(13,9%). Ces taux varient sensiblement d'une région à l'autre : les taux les plus élevés se rencontrent dans les régions de Kaolack, Thiès et Louga (supérieur ou égal à 15%), les taux les plus faibles se retrouvent dans les régions de Fatick et Tambacounda soit 12% ..

#### ▸ Taux moyens de rendement interne 1996/97-1997/98

#### ▸ Evolution du taux de redoublement par sexe et niveau de 1993/94 à 1997/98

	CI			CP			CE1			CE2			CM1			CM2		
	M	F	MF	M	F	MF	M	F	MF	M	F	MF	M	F	MF	M	F	MF
93/94	11,3%	10,6%	11,4%	11,9%	12,3%	12,1%	12,2%	12,9%	12,5%	13,3%	13,6%	13,4%	16,3%	17,4%	16,7%	28,8%	31,0%	29,7%
94/95	10,6%	11,1%	10,8%	11,0%	12,1%	11,5%	12,1%	12,7%	12,4%	12,1%	12,9%	12,4%	15,6%	16,7%	16,0%	28,4%	30,3%	29,2%
95/96	11,0%	11,4%	11,2%	10,9%	11,6%	11,2%	12,3%	13,2%	12,7%	12,2%	13,4%	12,7%	14,9%	16,5%	15,6%	29,5%	31,4%	30,2%
96/97	9,6%	9,9%	9,7%	11,8%	9,4%	11,9%	12,1%	12,0%	12,3%	11,9%	13,0%	12,8%	14,3%	16,9%	15,9%	28,2%	29,7%	28,8%
97/98	10,0%	10,2%	10,1%	10,6%	10,8%	10,7%	12,7%	13,3%	13,0%	12,1%	13,0%	12,5%	15,2%	16,7%	15,0%	28,1%	29,5%	28,7%
Taux moyen	10,5%	10,8%	10,6%	11,2%	11,2%	11,5%	12,3%	12,8%	12,6%	12,3%	13,2%	12,8%	15,3%	16,8%	15,8%	28,6%	30,4%	29,3%

Les taux de redoublement se situent entre 10.5 au CI et 15.8 au CM1. Une pointe de 29.3 est observée au CM2 ; due certainement au caractère sélectif de l'entrée en sixième.

A toutes les années d'étude le taux de redoublement des filles est très légèrement supérieur à celui des garçons.

▶ **Evolution du taux de promotion par sexe et niveau de 1993/94 à 1997/98**

	CI-CP			CP-CE1			CE1-CE2			CE2-CM1			CM1-CM2		
	M	F	MF	M	F	MF	M	F	MF	M	F	MF	M	F	MF
<b>93/94</b>	86,5	84,7	85,7	87,4	84,0	85,9	84,4	81,0	82,9	85,8	81,3	83,9	83,0	75,0	79,7
<b>94/95</b>	85,6	84,6	85,2	85,7	83,4	84,7	83,3	80,2	82,0	84,0	81,8	83,1	81,2	72,9	77,8
<b>95/96</b>	82,2	82,5	82,3	85,8	84,7	85,3	83,0	82,2	82,6	84,9	83,0	84,1	81,3	75,1	78,7
<b>96/97</b>	85,7	83,3	84,6	87,5	85,1	86,4	83,6	82,3	83,0	87,2	83,5	85,3	82,4	75,9	79,0
<b>97/98</b>	88,4	83,4	83,8	87,0	85,2	86,2	85,1	84,2	84,7	88,1	85,8	87,1	82,9	78,3	81,0
<b>Taux moyen</b>	<b>85,7</b>	<b>83,7</b>	<b>84,3</b>	<b>86,7</b>	<b>84,5</b>	<b>85,7</b>	<b>83,9</b>	<b>82,0</b>	<b>83,0</b>	<b>86,0</b>	<b>83,1</b>	<b>84,7</b>	<b>82,2</b>	<b>75,5</b>	<b>79,4</b>

▶ **Evolution du taux d'abandon par et niveau de 1993/94 à 1997/98**

	CI			CP			CE1			CE2			CM1		
	M	F	MF	M	F	MF	M	F	MF	M	F	MF	M	F	MF
<b>93/94</b>	2,2	3,7	2,9	0,7	3,7	2,0	3,4	6,1	4,6	0,9	5,1	2,7	0,7	7,6	3,6
<b>94/95</b>	3,8	4,3	4,0	3,3	4,5	3,8	4,6	7,1	5,6	3,9	5,3	4,5	3,2	10,4	6,2
<b>95/96</b>	6,8	6,1	6,5	3,3	3,7	3,5	4,7	4,6	4,7	2,9	3,6	3,2	3,8	8,4	5,7
<b>96/97</b>	4,7	6,8	5,7	0,7	5,5	1,7	4,3	5,7	4,7	0,9	3,5	1,9	3,3	7,2	4,4
<b>97/98</b>	1,6	6,4	6,1	2,4	4,0	3,1	2,2	2,5	2,3	- 0,2	1,2	0,4	1,9	5,0	4,0
<b>Taux moyen</b>	<b>3,8</b>	<b>5,5</b>	<b>5,1</b>	<b>2,1</b>	<b>4,3</b>	<b>2,8</b>	<b>3,8</b>	<b>5,2</b>	<b>4,4</b>	<b>1,7</b>	<b>3,7</b>	<b>2,5</b>	<b>2,5</b>	<b>7,7</b>	<b>4,8</b>

Globalement le taux d'abandon se situe à moins de 6% quelle que soit l'année d'étude considérée. C'est au CI que le taux est le plus élevé 5.1%. Les filles abandonnent plus que les garçons .Au CM1 leur taux atteint 7.7%.

▶ **Survie scolaire par année d'études**

**SENEGAL : Survivants par année d'études et par sexe**

Niveau d'études	CI	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
<b>Survivants MF</b>	<b>1000</b>	<b>942</b>	<b>909</b>	<b>856</b>	<b>821</b>	<b>756</b>
Survivants M	1000	956	931	883	856	813
Survivants F	1000	937	889	829	783	692

Sur 1000 élèves qui entrent au CI, 82,1% atteignent la 5<sup>ème</sup> année. Pour les garçons la survie en 5<sup>ème</sup> année est de 85,6% contre 78,3.9% pour les filles.

▶ **Survivants à la 5<sup>ème</sup> année d'études avec ou sans redoublement**

Niveau d'études	CI	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
survivants sans redoublement	1000	843	722	600	508	403
survivants avec 1 ou 2		99	186	256	313	353

Si 66.8% atteignent la 5<sup>ème</sup> année, 41% le font sans redoublement et 25.8% avec un ou deux redoublements.

▶ **Taux de survie et coefficient d'efficacité en 5<sup>ème</sup> année**

	Cinquième année (CM 1)		
	MF	M	F
Taux de survie	<b>82.1%</b>	85.6%	78.3%
Nbe d'années-élèves	<b>5130</b>	5227	5040
Coefficient d'efficacité	<b>80%</b>	81.9%	77.7%
Ratio intrants/extrants	<b>1.25</b>	1.22	1.28

Le taux de survie en cinquième année est satisfaisant aussi bien pour les garçons que pour les filles qui accusent cependant un score inférieur à celui de l'autre sexe.

▶ **Taux de promotion en 5<sup>ème</sup> année par région**

Région	Taux de promotion en 5 <sup>ème</sup> année
Dakar	75
Ziguinchor	78.9
Diourbel	72.4
St Louis	77.7
Tamba	110.4
Kaolack	73.1
Thiès	80.1
Louga	71
Fatick	85.8
Kolda	81
<b>SENEGAL</b>	

## 2.2- Acquis scolaires

### ▲ Résultats du MLA

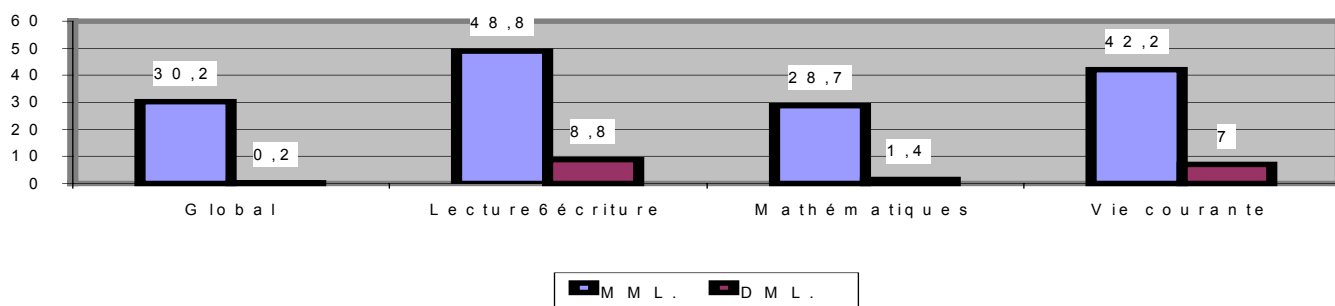
#### ⇒ Résultats aux trois tests

Le seuil global de maîtrise au test est fixé à **74%** ; il s'obtient par la moyenne arithmétique des différents seuils de maîtrise en lecture/écriture (75%), mathématique (73,5%) et vie courante (73,5%)

#### ○ Score global et par domaine

Domaines	Nbre de cas	SCORES					% d'élèves atteignant les seuils de maîtrise	
		Min	Max	Moy	ET	CV	MML.	DML.
Global	1838	13	77	44,25	9,85	0,22	30,2	0,2
Lecture-écriture	2270			48,86	18,12	0,37	48,8	8,8
Mathématiques	2412			39,72	15,54	0,39	28,7	1,4
Vie courante	2462	0	97,06	46,48	16,32	0,35	42,2	7

% de maîtrise globale et par test



Ces données sur les performances globales des élèves aux tests de français, mathématique et vie courante, attestent d'une faiblesse accusée du niveau des élèves dans le cycle primaire. En effet, le pourcentage d'élèves qui sont effectivement parvenus le seuil global de maîtrise désiré (DML) de 74% n'atteint même pas la barre de 0,5%, et seuls 30,2% ont atteint le seuil minimum de maîtrise (MML) de 50%, et sont de ce fait en voie de maîtrise.

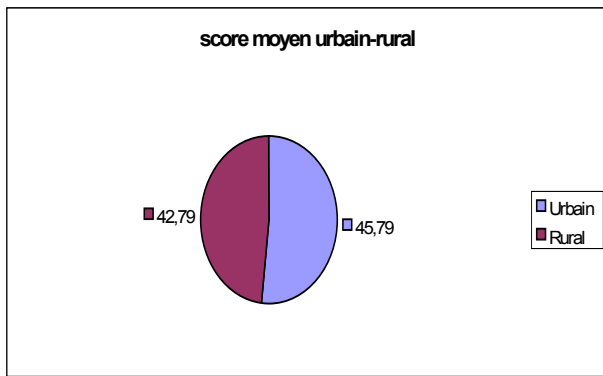
C'est dire qu'apparemment, les rendements scolaires au Sénégal sont réduits à un strict minimum. Il n'est donc pas évident que les élèves qui fréquentent la quatrième année du primaire soient à l'abri de l'analphabétisme de retour, puisque les contre-performances notées le suggèrent fortement, le principe étant que l'on maîtrise ou l'on ne maîtrise pas.

#### ○ Répartition des scores en quartile

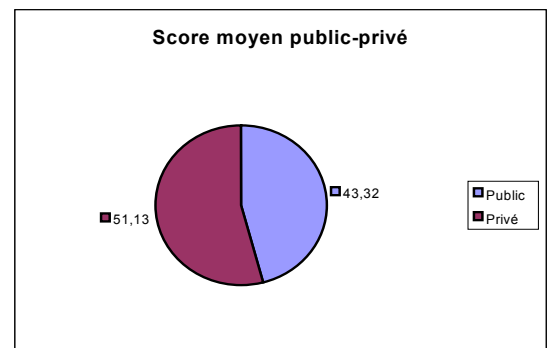
		Entre 0 et 24,99	Entre 25 et 49,99	Entre 50 et 73,99	Entre 74 et 100
Global (national)		2,7	67,1	30	0,2
Genre	Garçons	2,5	66,05	31,12	0,29
	Filles	2,9	68,39	28,51	0,12
Milieu	Urbain	1,91	62,02	35,73	0,33
	Rural	3,48	71,83	24,57	0,10
Type d'école	Public	2,96	70,38	26,58	0,06
	Privé	0,92	42,39	55,29	1,38

Les données du tableau vont dans le sens des ces conclusions ci-dessus fondées essentiellement sur le pourcentage global de maîtrise au niveau national.

1. La moyenne générale observée de 44,25%, avec un coefficient de variation (0,22) qui laisse apparaître une relative dispersion des score autour de cette moyenne, confirme l'insuffisance du niveau de performance des élèves testés.



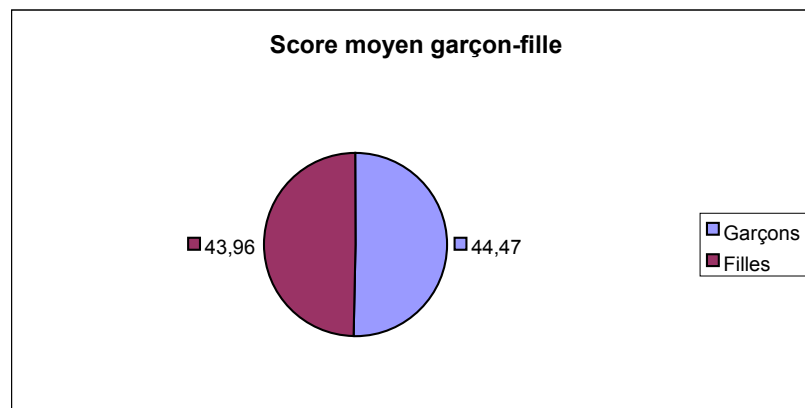
22



- La catégorisation des scores en quartile montre ainsi que plus de 67% des élèves ont un niveau de performance médiocre puisque ayant des notes variant entre 25 et 49,99 points, et que 2,7% d'entre eux sont très faibles avec des scores se situant entre 0 et 24,99. Mais, comme le révèlent les données du tableau 1, aucun élève n'a un score nul (le minimum observé étant de 17 points).
- Les élèves réussissent mieux en lecture-écriture avec un moyen de 48,86%, et un pourcentage de maîtrise de 48,8% pour le MML et de 8,8% pour le DML.  
Les résultats en mathématique sont d'une faiblesse inquiétante : score moyen 39,72%, et niveau de maîtrise de 28,% pour le MML et 1,4% pour le DML.  
D'une manière générale, le niveau de maîtrise est deçà de 50% pour tous les trois tests.
- Des écarts importants sont notés entre les niveaux de performance (voir aussi tableau 3 ci-dessous). Par rapport au MML :
  - les garçons dépassent les filles avec un écart faible de 2,5 points ;
  - les élèves de la zone urbaine sont plus performants que ceux du milieu rural avec un écart de 16,1 points ;
  - les élèves des privées dominent ceux des écoles publiques avec une différence large de 28,71 points .

▸ **Distribution des scores selon le genre, le milieu et le type d'école**

	Nbre de cas	Min.	Max.	Score moyen	% Maîtrise
--	-------------	------	------	-------------	------------



							MML	DML
				Moy	Dif.	SIG		
Garçons	1028	15	76	44,47	0,51	0,27	31,4	0,3
Filles	810	13	77	43,96			28,6	0,1
Urbain	810	15	77	45,79	3,00	0,00	36,1	0,3
Rural	948	13	76	42,79			24,7	0,1
Public	1621	13	76	43,32	-7,80	0,00	26,7	0,1
Privé	217	19	77	51,13			56,7	1,4

Les données du tableau confirment les disparités notées ci-dessus. Ces différences constatées sont particulièrement significatives en ce qui concerne les écoles urbaines et les écoles rurales d'une part, les écoles publiques et les écoles privées d'autre part, où le seuil de signification est partout très fort (0,00).

Une attention toute particulière devrait être accordée à la réduction voire l'élimination totale de ces disparités dont l'ampleur est préoccupante.

**Distribution des scores selon la région**

régions	Nbre de	Min ;	Max.	Moyenne	Ecart	Coef.	MML	DML
---------	---------	-------	------	---------	-------	-------	-----	-----

		cas			type		var.			
1.	Dakar	464	18	77	47,43	10,56	0,22	43,3	0,6	
2.	Diourbel	107	22	68	45,14	9,48	0,21	34,6		
3.	Fatick	139	25	67	44,81	9,00	0,20	35,3		
4.	Kaolack	170	24	67	44,81	9,22	0,21	33,5		
5.	Kolda	152	15	69	41,42	9,52	0,23	18,4		
6.	Louga	123	24	76	46,23	8,54	0,18	32,5	0,8	
7.	St-Louis	201	15	68	42,07	9,42	0,22	20,4		
8.	Tambacounda	97	13	58	36,70	8,77	0,24	5,2		
9.	Thiès	263	18	66	43,55	9,22	0,21	27,8		
10.	Ziguinchor	122	17	64	42,39	8,20	0,19	19,7		

Par rapport à la moyenne, 5 régions dépassent le score moyen national, avec Dakar en tête (47,43%), puis Louga (46,23%), Diourbel (45,14%), fatick et Kaolack (44,81%). Ces mêmes régions se distinguent avec des pourcentages de maîtrise du seuil minimum dépassant le niveau national de maîtrise qui est de 30,2%, avec un écart de 13,1% points pour Dakar, 5 points pour Fatick, 4,5 points pour Diourbel, 3,5 points pour Kaolack et 2,5 pour Louga.

Trois régions ont un niveau de performance particulièrement faible : Tambacounda (36,7 de moyenne et 5,2% de MML), Ziguinchor (42,39 de moyenne et 0,19 % de MML) et Saint-Louis (42,07 de moyenne et 20,4% de MML).

L'écart type est relativement faible pour toutes les régions, et le coefficient de variation, qui oscille entre 0,18 et 0, traduit un faible taux de dispersion des scores autour des moyennes régionales.

Ainsi donc, les disparités inter-régionales sont criardes et appellent des mesures correctives à prendre sérieusement en compte. Mais il faudra attendre l'analyse détaillée de ces scores par discipline et par domaine pour se faire une idée plus précise de ces différences.

De façon générale, en rapport avec le pourcentage global de maîtrise au niveau national, l'on est amené au constat d'une insuffisance significative quant au niveau de rendement au primaire, au CE2 en particulier. Cependant, au vu de la moyenne et de la répartition des scores entre les élèves, l'on peut également conclure que le tiers des élèves sénégalais sont en voie de maîtrise, puisqu'ils obtiennent des scores qui même étant pas sensiblement proche de la maîtrise, n'en sont pas aussi sensiblement éloignés.

En fait ce qui se profile à travers ces résultats est que le système éducatif sénégalais à l'instar sans doute de la plupart des systèmes éducatifs africains, ne s'inscrit pas dans une optique de maîtrise ; ce qui prévaut dans la pratique des classes et des écoles ainsi que dans les examens nationaux, c'est une tendance à estimer que le niveau est satisfaisant dès lors qu'on atteint la moyenne des scores attendus. Il n'est donc pas étonnant que les résultats soient distribués en courbe d'échec.

La conséquence majeure de ce fait, est que les élèves sont amenés à cumuler des déficits pédagogiques importants d'un niveau à un autre, d'une étape à une autre, ce qui est de nature à expliquer la configuration générale des rendements : ils sont plutôt satisfaisants tant qu'il s'agit pour les élèves d'être en voie de maîtrise et particulièrement faibles dès qu'il s'agit de maîtrise effective. C'est là un hiatus qu'il convient de combler en toute urgence si tant il est vrai que l'on visait la qualité totale aux antipodes de la sélectivité ; l'efficacité de l'école est à ce prix.

### 3. Les principales faiblesses de la réforme

Au total, malgré le développement d'innovations pédagogiques et structurelles au sein du cycle élémentaire en particulier, deux constats sont à faire :

- le nouvel organigramme du système éducatif, consacrant un cycle fondamental, un cycle secondaire et professionnel, et un enseignement supérieur de qualité n'est pas effectivement mis en place.
- les disparités entre les ordres d'enseignement s'accroissent : marginalisation du préscolaire, piétinement des innovations au niveau de l'enseignement élémentaire, faibles percées de la réforme dans les sous-secteurs autres que l'élémentaire.

Par conséquent, l'absence d'une vision systématique de l'éducation, de même que le manque de visibilité en matière de profil de sortie au terme de chaque étape du système éducatif, empêche la finalisation et la mise en place de la réforme de l'éducation nationale.

Par ailleurs, il y a une tendance quasi systématique des duplications de structures, source de confusions et de dysharmonie dans la mise en œuvre de politiques éducatives parallèles non intégrées. Ainsi, le cadre institutionnel de pilotage de la réforme souffre de lacunes profondes, car la multiplicité des centres de décisions sur des questions liées à la réforme a favorisé l'introduction d'innovations dans les différents sous-secteurs et cycles, sans souci de coordination et de cohérence.

Les conséquences qui en découlent sont résumées ci-dessous.

- ❖ La faiblesse du taux de scolarisation reste préoccupante malgré les efforts de rationalisation des structures et des personnels :
  - le taux brut de scolarisation 7-12 ans est à 68,3% en 1999/2000 contre une prévision de 75% en l'an 2000, et une proposition par la CNREF pour une scolarisation universelle en l'an 2000 ;
  - le taux de scolarisation des filles a connu une hausse importante ces derniers temps (46% en 1994 contre 63.1% en 2000).
- ❖ Le développement du cycle fondamental qui devrait consacrer la fin de la rupture entre théorie et pratique, entre école et milieu, et garantir une éducation de 10 ans , est encore à l'état de vœu malgré les efforts pour implanter des projets d'écoles visant à concilier apprentissages scolaires et attentes sociales.
- ❖ L'orientation scolaire et professionnelle, pourtant considérée comme clé de voûte du système éducatif, en est encore à l'état de balbutiement, sans moyens, avec des rôles classiques mineurs tandis que le système d'évaluation demeure encore arbitrairement sélectif et peu approprié au contexte de réforme. Ainsi, le taux de réussite au CFEE est de 44.40%, tandis que le taux de transition élémentaire / moyen est d'environ 30%, ce qui laisse plus de 50% des sortants de l'école de base sans perspectives de formation ou d'insertion économique.
- ❖ Le faible niveau d'organisation et de structuration de la formation professionnelle et l'insuffisance de l'offre de formation constituent un des traits des disparités enregistrées à ce niveau. Le système d'apprentissage reste marginalisé. A cela il faut ajouter la quasi-inexistence d'un partenariat structuré avec les entreprises.
- ❖ Les effectifs dans les filières scientifiques et techniques du secondaire ( environ 25% ) sont encore faibles, et il y a absence de passerelles entre le cycle fondamental et l'enseignement technique. Le manque de flexibilité dans la diversification des filières et la forme standardisée des lycées ne permet pas une prise en charge des différentes vocations des sortants de l'école de base.
- ❖ L'analphabétisme des parents (environ 64% des hommes et 80% pour les femmes sont analphabètes ), le besoin d'utiliser les enfants comme ressources dans les familles, combiné au sentiment d'inutilité de l'école par rapport à l'insertion professionnelle, sociale et culturelle des enfants, apparaît comme un des freins à la demande scolaire. Le secteur de l'éducation non formelle mérite donc d'être davantage structuré pour prendre en charge les effectifs d'enfants laissés en rade du système formel.
- ❖ Dans le même sens, les langues nationales ne sont toujours pas introduites dans le système éducatif formel, alors qu'elles constituent l'une des innovations majeures sans lesquelles il est difficile de parler de réforme de notre système éducatif. Les options opérationnelles en matière de promotion des langues nationales ne sont pas encore clairement définies.
- ❖ L'éducation spéciale dont l'importance est reconnue par tous pour des questions de démocratie et de justice sociale, marque encore le pas et les 10% de la population des enfants concernés sont pratiquement marginalisés. Les établissements publics qui les prennent en charges sont encore insuffisants et mal répartis sur le territoire national ( Dakar et Thiès uniquement ).
- ❖ Le secteur de l'éducation reçoit une part importante du budget de l'Etat ( plus de 30% ). Cet effort sera maintenu certes pour confirmer le rôle premier de l'Etat dans la fourniture du service de l'Education.

#### **4. Elargissement du cadre de référence au fil des années**

Au fil des années, on a assisté, à un élargissement voire une diversification du cadre de référence de la réforme. Car, en dehors des positions du Gouvernement qui a émis des réserves sur certaines propositions de la CNREF, d'autres facteurs de détermination de nouvelles politiques ont été considérés à côté des conclusions des EGEF.

- ❖ Le Sénégal a ratifié plusieurs conventions sur l'éducation et la formation et a fait siennes les résolutions et recommandations issues de différentes conférences internationales, continentales ou sous-régionales parmi lesquelles :
  - la Conférence mondiale sur l'éducation pour Tous de ( Jomtien, 1990 ) ;
  - le MINEDAF VI ( Dakar, 1991 ) ;
  - la 46e session générale de la CONFEMEN ( Yaoundé, 1994 ) ;
  - la conférence panafricaine sur l'éducation des filles ( Ouagadougou, 1996 ) ;

- le Forum international de l'Education Pour Tous ( Dakar, 2000)

Les options politiques et stratégiques issues de ces différentes rencontres ont influencé la formulation des politiques post-EGEF.

- ❖ Par ailleurs, la Réforme nécessite des moyens immenses que l'Etat n'est pas en mesure de fournir seul. De ce fait, ses efforts sont appuyés par les bailleurs de fonds dans le cadre d'un partenariat de mieux en mieux structuré.

Aujourd'hui, conformément aux options du IX<sup>ème</sup> Plan qui s'inscrivent dans l'optique de la mise en place d'un cadre macro-économique viable, le Gouvernement a l'intention, au cours des prochaines années, d'accélérer la croissance, en créant pour le secteur privé un environnement plus propice à ses activités.

L'éducation et la formation qui sont des enjeux importants dans tout processus de développement, constituent à cet égard une priorité pour le Gouvernement.

- ❖ Les différentes concertations sectorielles organisées par l'Etat depuis 1993 ont été des occasions de procéder à un diagnostic sans complaisance du système éducatif et de réaffirmer fortement ses finalités et ses principes directeurs tels que préconisés par la Loi d'Orientation.

Ce sont :

- Le colloque de Kolda sur la politique d'alphabétisation ( 1993 ) ;
  - Le colloque de Saint-Louis sur la Politique d'éducation de base ( 1995 ) ;
  - La concertation sur l'enseignement technique et professionnel (1995) ;
  - La concertation sur l'Enseignement Supérieur
  - La session d'évaluation des EGEF ( 1996 ).
- ❖ La loi 96-07 du 22 mars 1996 portant transfert des compétences aux régions, aux communes et aux communautés rurales, marque l'étape ultime de dévolution de certains pouvoirs de l'Etat à des collectivités locales dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière : la **région**, la **commune** et la **communauté rurale**.

En matière d'éducation, la région reçoit la compétence générale de planification du développement de l'éducation à l'échelon local. La commune et la communauté rurale reçoivent des compétences en matière de gestion des services éducatifs de l'éducation de base et de la promotion des langues nationales.

Un tel contexte implique une décentralisation effective de la planification et de la gestion du système d'éducation.

##### **5. Le Programme Décennal de l'Education et de la Formation (PDEF)**

Dans la continuité des décisions et des politiques de la réforme de l'Education, notamment de la Loi d'Orientation et des recommandations issues des différentes concertations sectorielles, de la session d'évaluation des EGEF et des dispositions de la loi sur la décentralisation, le Gouvernement du Sénégal vient d'émettre une nouvelle "Lettre de Politique Générale pour le secteur Education/Formation" pour la décennie 2000-2010.

Cette lettre, tout en recentrant le cadre opérationnel proposé par la CNREF, précise les options politiques de développement retenues pour les sous secteurs formel et non formel, ainsi que les stratégies de leur mise en œuvre.

Tout en tirant les leçons du processus de développement emprunté jusque là, la nouvelle politique prend en compte les mutations intervenues dans l'environnement interne et externe du système éducatif, et s'ouvre aux différents défis pour faire du Sénégal un pays émergent aux plans industriel, technologique et démocratique, et permettre, ainsi, à sa jeunesse d'entrer confortablement dans le prochain millénaire dont les débuts sont marqués par une dynamique accélérée de mondialisation.

Elle est centrée sur le renforcement du système, en priorité, de l'Education de base, de l'enseignement technique et de la formation professionnelle. Un Programme Décennal de l'Education et de la Formation (PDEF) articulé en trois phases en est l'instrument de réalisation, et constitue le cadre de mise en cohérence de l'ensemble des activités développées dans le secteur pour la période décennale considérée.

Le Plan Décennal de l'Education et de la Formation (PDEF) élaborée pour 2000-2010, repose sur une volonté du Gouvernement du Sénégal fortement exprimée dans la Lettre de politique générale sectorielle de février 2000 :

1. d'accompagner de manière créative une décennie exceptionnelle, les transformations dans les domaines du savoir, des technologies, de la communication et de cadre de vie socio-économique et socioculturelle.
2. de revenir aux sources véritables de la culture universelle qui consiste à doter l'homme de savoirs et de savoir-faire sélectionnés, solidement implantés dans une école ouverte, référée à une table de valeurs sûres pérennisables, au service de la communauté qui aspirent à se libérer et à promouvoir le développement endogène.
3. de faire davantage circuler l'information en prenant appui sur les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) .
4. d'introduire une synergie entre les initiatives de l'ensemble des partenaires au développement et les missions des différents ministères, d'une part, entre l'éducation de base, la formation professionnelle et le marché du travail, d' autre part.
5. d'instituer un type de gestion décentralisée, associée à une nouvelle dynamique du comportement du partenariat et à des stratégies de pilotage plus orientées vers les résultats .

Planifiée sur une période de dix ans, l'initiative privilégie une approche participative, fondée sur l'utilisation des ressources nationales et impliquant toutes les parties prenantes du programme (acteurs et bénéficiaires) à toutes les étapes du processus.

Soucieux de créer les synergies indispensables au développement global du système éducatif et de l'efficacité du produit éducatif, le Programme Décennal de l'Education et de la Formation a opté pour une approche systémique qui articule mieux les différents sous secteurs de l'éducation en mieux gérant leurs interfaces.


### **5.1 Les objectifs du PDEF**


Ils reposent sur les axes suivants :


- élargissement de l'accès à l'éducation et à la formation en matière de compétences utiles à la vie ;
- consolidation des capacités à dispenser une éducation pertinente et de qualité à tous les niveaux ;
- création des conditions pour une coordination efficace des politiques et programmes d'éducation
- rationalisation de la mobilisation et de l'utilisation des ressources.


Dans ce cadre, la première priorité du Gouvernement est centrée sur la réalisation de l'objectif d'une scolarisation universelle de qualité de 06 ans à l'horizon 2008, et de 10 ans en 2017 dans le cadre d'une école de base de type communautaire.

### **5.2 Les principes directeurs**

 **Libéralisation de l'offre éducative** : Le Gouvernement garantit le droit des organisations privées, des individus, des communautés religieuses, des collectivités locales et de tout autre agent, qui ont des ressources disponibles, de créer et de gérer des structures éducatives selon leurs principes propres mais en conformité avec les lois et règlements en vigueur. L'expansion de l'offre éducative et la protection de la liberté de choix des parents seront ainsi favorisées dans un contexte où l'Etat intervient comme l'ultime niveau qui structure les valeurs diverses dans un projet commun.

 **Partenariat efficace et bien coordonné** : Fort de ce principe de libéralisation et du souci renforcé de créer un environnement incitatif, le Gouvernement développera un partenariat large, efficace et mieux organisé, de sorte que les ressources de toute nature disponibles chez les divers acteurs et partenaires puissent être investies sans entrave dans le secteur éducatif.

 **Décentralisation/déconcentration renforcée** : La décentralisation et la déconcentration de la gestion de l'éducation sont incontournables dans le contexte avancé de régionalisation, où les collectivités locales doivent assumer correctement le développement de l'éducation à la base en vertu des pouvoirs qui leurs sont transférés par la loi. Pour une meilleure prise en charge des besoins de la base, le Gouvernement renforcera la dévolution du pouvoir du centre vers le niveau local, autour des inspections et des écoles, dans une perspective d'autonomisation et de responsabilisation accrues.

 **Education de qualité pour tous (égalité et équité)** : La réalité du droit à l'éducation qui appelle une démocratisation effective du système, suppose que l'Etat garantisse une éducation de qualité pour

tous. Les mesures à prendre pour promouvoir l'égalité et l'équité impliquent une discrimination positive dans l'allocation des ressources, une attention particulière aux questions liées au genre ou aux handicaps de toute nature, ainsi qu'une diversification des curricula en fonction des besoins et des possibilités des individus.

☞ **Atteinte par tous des normes de performance les plus élevées (qualité)** : La qualité résulte de la maximisation des efforts de tous les intervenants directs et d'une bonne coordination de l'action de toutes les structures pour promouvoir à tous les niveaux une école d'excellence. Il s'agit, dans le cadre des projets d'école et d'établissement, et sur la base d'une recherche-action efficace sur les facteurs de qualité, de promouvoir une école performante où tous les apprenants sont aidés à réussir et à aller aussi loin que possible dans les apprentissages. En vue d'améliorer le processus d'enseignement /apprentissage, une attention particulière sera accordée à la mise en place d'un curriculum pertinent, d'un bon dispositif d'évaluation et de remédiation, au renforcement des compétences des enseignants, à l'environnement de l'école.

☞ **Gestion transparente et efficace (responsabilité)** : Parallèlement à la responsabilisation des différents niveaux hiérarchiques, notamment des écoles et des établissements, l'obligation de résultats ainsi que la gestion transparente et efficace des ressources allouées au système seront érigées en principe de travail. L'impact réel de la gestion des actions éducatives sera mesuré à travers la vie des apprenants, des familles et de la communauté au sens large.

### 5.3 Les orientations

#### ❖ Les finalités de l'éducation nationale

La Loi d'orientation 91-22 du 16 février 1991 définit les finalités, les principes généraux et les structures de l'éducation nationale sénégalaise. Il s'agit de former un homme capable :

- de travailler efficacement à la construction du pays en portant un intérêt particulier aux problèmes économiques, sociaux et culturels rencontrés par le Sénégal dans son effort de développement et en gardant le souci constant de mettre les formations qu'elles dispensent en relation avec ces problèmes et leurs solutions;
- de promouvoir les valeurs, les lois, les règles de la nation sénégalaise, d'une société pluraliste, démocratique et solidaire, ainsi que de la morale, du civisme et du patriotisme;
- d'acquérir les connaissances et instruments nécessaires à l'insertion sociale, au développement du jugement et de la réflexion, à la participation à l'avancée des sciences et des techniques et au progrès social.

Pour ce faire, l'Ecole nouvelle devra :

- lier l'école à la vie, la théorie à la pratique, l'enseignement à la production, afin que l'activité éducative puisse contribuer au développement des facultés intellectuelles et de l'habileté manuelle des apprenants tout en les préparant à une insertion harmonieuse dans la vie professionnelle ;
- Démocratiser l'enseignement en adaptant ses contenus, objectifs et méthodes aux besoins spécifiques des enseignés; en permettant à chacun sans discrimination de sexe, d'origine sociale, de race, de religion, de nationalité de développer au maximum son potentiel, grâce aux passerelles entre filières et palier pour les réorientations et promotions jugées légitimes, mais aussi par la mise en place d'une éducation spéciale en vue de l'intégration scolaire des victimes de handicaps et d'inadaptations ;
- réaliser l'alphabétisation et l'éducation permanente de tous les citoyens, en vue de promouvoir le progrès socio-culturel et le mieux-être de tout le peuple ; développer l'enseignement des langues nationales, de l'histoire et des cultures africaines, tout en s'ouvrant à l'espace francophone, aux grands courants du monde contemporain et aux valeurs de civilisation universelle

## 6. Processus de changement du système éducatif : Catalogue des mesures de réforme

La rénovation profonde d'un système éducatif est un processus lent, souvent sinueux, avec des hauts et des bas, et presque jamais achevé : il s'inscrit toujours dans la durée. Dans une telle dynamique, il est essentiel de procéder, à chaque moment, aux nécessaires régulations du processus de mise en œuvre à travers des stratégies novatrices qui, tirant les leçons des expériences passées, impliquent forcément des remises en questions, des recentrages voire des ruptures en rapport avec les options jusque-là retenues. Les principales mesures de réforme institutionnelles à développer dans le cadre du PDEF sont répertoriées ci-dessous.

## 6.1 Orientations et organigramme

Dans le cadre d'un organigramme recentré, les unités fondamentales autour desquelles le système sera bâti sont les établissements préscolaires, les écoles fondamentales (regroupement de l'élémentaire et du moyen), les lycées, les centres de formation professionnelle, les Centres Universitaires Régionaux (CUR), les universités et les établissements du supérieur. (Voir annexe 1). Des décrets d'application de la loi d'orientation 91-22 permettront de mieux s'inscrire dans l'optique d'une mise en place effective de l'organigramme

### 6.1.1 Développement de la petite enfance

Dans le cadre d'une politique de développement de la petite enfance, le Gouvernement vise à promouvoir l'éducation préscolaire qui a une fonction structurante dans le processus d'émergence de la personnalité et de l'éveil des virtualités profondes de l'enfant. Le type d'éducation dispensée à ce niveau prépare globalement l'enfant aux apprentissages ultérieurs contribuant ainsi à la réduction des taux d'échecs scolaires qui se traduisent par des redoublements et des abandons.

Ainsi, pour assurer le développement rapide de ce sous secteur, il s'agira : i) de relever le taux de pré-scolarisation de 3 % en 1998 à environ 25 % en 2008, en accueillant environ 425 000 enfants de 3 à 5 ans en 2008 ; ii) de promouvoir parallèlement au développement du privé et du préscolaire public, un modèle d'éducation préscolaire de type communautaire, moins onéreux et adapté aux réalités socio-culturelles du pays.

Domaines/niveaux	mesures de réforme
<b>nouveau modèle d'éducation préscolaire</b>	implanter un modèle d'éducation préscolaire de type communautaire, moins onéreuse et adapté aux réalités socio-culturelles du pays. impliquer, dans une large mesure, les collectivités locales, les ONG, les individus, les communautés et les familles dans le financements de l'éducation préscolaire
<b>instrumentation</b>	Elaborer des manuels de procédures qui seront développés pour expliciter le bien fondé des modèles adoptés, permettront de fixer les critères dans les domaines suivants : les opérateurs ; les cibles ; les conditions d'installation ; les programmes d'éducation préscolaire ( curriculum ) ; l'encadrement pédagogique (niveau, formation) ; le dispositif de contrôle de la qualité ; la gestion et la coordination du réseau ; le financement des garderies et écoles
<b>pilotage</b>	Mettre en place une commission nationale comprenant le Ministère de l'Education Nationale, le Ministère de la santé publique (MSP) et le Ministère de la Famille, de l'action sociale et de la solidarité Nationale (MFASSN), chargée d'élaborer un manuel de procédure consensuel. Cette commission mettra en place un organe exécutif chargé d'expérimenter le modèle de prise en charge de la petite enfance et d'assurer sa généralisation dans la deuxième phase du plan.

### 6.1.2 Education de base

#### 6.1.2.1 Le cycle fondamental

Le Gouvernement réaffirme le caractère prioritaire du développement de l'éducation de base, dont l'objectif ultime est de doter chaque enfant d'un substrat moral, civique, intellectuel et pratique solide pour servir de base à une vie accomplie. Aussi, doit-elle assurer la livraison d'un programme global et intégré qui devrait promouvoir le développement intégral et harmonieux de l'enfant, le préparer à la vie adulte et constituer une bonne base pour l'accès au cycle secondaire et pour d'autres programmes à l'intention des adultes

L'objectif du Gouvernement est de permettre à chaque enfant de bénéficier d'une éducation de base de qualité de 10 ans.

Niveaux / Domaines	Mesures de réforme
<b>Ecole fondamentale de 10 ans</b>	Réalisation progressive une éducation de base pour tous de 10 ans <ul style="list-style-type: none"> <li>□ admission au CI de tous les enfants de 7-8 ans entre 1999 et 2004,</li> <li>□ maintien des acquis et mise en place d'un système interne de promotions quasi automatiques entre 2004 et 2008.</li> <li>□ compléter, entre 2008 et 2017, les cycles des écoles fondamentales de base afin qu'elles puissent assurer la scolarité de 10 ans ;</li> </ul>
<b>Classes multigrades et à double flux</b>	Elles seront au service de l'objectif d'une scolarisation universelle de qualité pour tous de 6 ans. <ul style="list-style-type: none"> <li>□ Mise en place de classes multigrades pour compléter les cycles des petites écoles rurales</li> <li>□ Développement de stratégies d'amélioration de l'efficacité de ces types de classes</li> </ul>
<b>Petits collèves ruraux</b>	Mise en place de petits collèves ruraux pour promouvoir les écoles fondamentales supérieures et

	accueillir 50% des sortants des écoles fondamentales
<b>Curricula</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>□ Finaliser et implanter le curriculum de l'école de base</li> <li>□ réviser le curriculum des quatre années du cycle fondamental supérieur, en mettant l'accent sur le caractère pratique et pré-professionnel de toutes les disciplines. A ce niveau, les élèves choisiront obligatoirement une discipline technique ou pratique, une discipline scientifique ou technologique afin de faciliter leur insertion dans la vie et dans le monde du travail</li> <li>□ Suppression graduelle des redoublements et mise en place d'un système de promotion automatique</li> </ul>
<b>Manuels et bibliothèques scolaires</b>	<p>L'accès gratuit aux manuels scolaires sera garanti au moins dans le sous-secteur de l'enseignement élémentaire, et les comités de gestion seront responsabilisés pour la maintenance du patrimoine mis à la disposition des écoles.</p> <p>Ratios retenus : lecture : 1 livre par élève ; mathématique 1 livre par élève ; étude du milieu et autres livres para scolaires 1 livre pour 2 élèves.</p> <p>La mise en place de bibliothèque dans les écoles et classes devra permettre d'améliorer l'environnement lettré dans lequel baignent nos élèves</p>
<b>Ecoles franco-arabes</b>	<p>En tant que facteur d'accroissement de la demande d'éducation, le développement des écoles franco-arabes sera assuré à partir d'une expérimentation bien contrôlée, notamment au niveau de l'éducation de base et dans les zones où l'expansion de l'école classique rencontre des résistances.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>□ Dans le dispositif à mettre en place, au moins 40% du temps d'apprentissage sera consacré à la langue française.</li> <li>□ Les mesures appropriées seront prises pour recruter des enseignants bilingues (français-arabe) et aligner leur temps de travail hebdomadaire sur celui des enseignants en langue française.</li> </ul>

### 6.1.2.2 Langues nationales

Dans le cadre de l'éducation de base au Sénégal, il a été retenu le maintien du français, langue seconde et l'utilisation conjointe des langues locales et premières des apprenants dans le cadre d'un bilinguisme positif.

Positivité signifie adoption d'une démarche qui évite la corruption et la créolisation des langues en contact et organise leur implication dans des stratégies qui facilitent pour l'enfant la compréhension, l'expression et les usages intra et extra scolaires des deux médiums.

Cette perspective de cohabitation est à exploiter dans l'examen des processus d'enseignement-apprentissage en vue de l'amélioration des didactiques disciplinaires et interdisciplinaires autour des compétences transversales et spécifiques visées dans le livret programme du curriculum et les guides méthodologiques.

Les langues nationales seront introduites dans le dispositif pédagogique formel et non formel qui fait de l'éducation de base une étape de solutions des problèmes nationaux et locaux de développement, notamment dans les domaines de la sociabilité, l'économie, le civisme, la compréhension mutuelle entre les peuples et l'éducation permanente

Niveaux / Domaines	Mesures de réforme
<b>introduction des langues nationales dans le système formel</b>	Introduire les langues nationales pour faciliter l'alphabétisation initiale des enfants dans les petites classes et en tant que discipline d'enracinement culturel, et de lui ainsi apprendre à lire et écrire, compter communiquer et résoudre ses problèmes de la vie quotidienne dans sa langue.
<b>Modèles alternatifs (ECB)</b>	Les modèles alternatifs provisoires d'éducation pour accueillir les enfants âgés de 09 à 14 ans exclus du système formel seront consolidés. Dans ce cadre les écoles communautaires de base en expérimentation sur la base d'une sous traitance avec des opérateurs de la société civile, seront stabilisés afin de constituer à la fois une modalité d'élargissement de l'offre d'éducation à cette tranche d'âge de la population et un espace d'essai d'initiatives qualitatives transférables dans les écoles élémentaires classiques. Une meilleure articulation entre le curriculum des écoles formelles et ceux appliqués dans les écoles communautaires facilitera la transition vers les niveaux post-élémentaires.
	Dans la perspective d'une éducation pour tous qui exige un élargissement de l'offre

<b>Alphabétisation des adultes</b>	<p>éducative, il s'agira de consolider les acquis et éradiquer totalement l'analphabétisme des adultes, en priorité chez les femmes rurales âgées de 15 à 49 ans, pour renforcer leurs capacités à contribuer au développement national.</p> <p>Mais l'innovation majeure consistera à s'inscrire dans l'optique d'une approche programme global et unifié, efficace pour assurer une éducation de base de qualité, et intégrant alphabétisation fonctionnelle et post alphabétisation, et fondé sur un manuel de procédures commun à tous les acteurs et partenaires.</p>
------------------------------------	--

### 6.1.3 Réforme des lycées

L'objectif de l'enseignement secondaire est de renforcer le niveau d'éducation des enfants pour qu'ils puissent continuer des études supérieures ou recevoir une formation professionnelle de cadre moyen. Le sous-secteur sera réformé pour lui permettre d'assumer correctement cette mission. Dans cette perspective, il s'agira :

- d'élargir l'accès à l'enseignement secondaire à au moins 50% des sortants de l'école fondamentale d'ici l'an 2008 tout en diversifiant les structures d'accueil ;
- d'améliorer la qualité de l'offre d'enseignement secondaire, en mettant l'accent sur le développement de l'enseignement des sciences et des mathématiques, et sur la diversification du curriculum de l'enseignement secondaire, dans un sens global et large, offrant des programmes variés et spécifiques.

Domaines/niveaux	mesures de réforme
<b>diversification des filières</b>	diversification du curriculum dans un sens global et large, en offrant des programmes variés et spécifiques ; et . spécialisation de, certains lycées en sciences, en technologie ou dans des branches professionnelles ( agricole, industrielle, en affaires et études commerciales, en art et artisanat, enfin en sport ) : développement d'un curriculum pertinent et efficace pour chaque type de lycée
<b>création de lycées professionnels</b>	création, dans chaque région, au moins d'un lycée professionnel, d'un lycée scientifique et d'un lycée technique ;
<b>enseignement des mathématiques et des autres sciences</b>	Augmentation du temps d'apprentissage et des ressources consacrés à l'enseignement des mathématiques et des autres sciences dans tous les lycées d'enseignement général ;

### 6.1.4 Mesures communes aux écoles fondamentales et aux lycées

Il s'agit d'un ensemble de mesures centrées entre autres sur l'amélioration des conditions d'apprentissage à travers l'utilisation des NTIC, une meilleure prise en charge de la santé des enfants, et la mise en place d'un dispositif décentralisé de pilotage des apprentissages.

*N.B : les projets d'école et d'établissement ainsi que les bibliothèques scolaires et les Conseils de gestion d'Ecole ou d'établissement, sont d'autres mesures qui concernent les deux cycles (voir ailleurs).*

Domaines/niveaux	mesures de réforme
<b>Nouvelles technologies de l'information et la communication (NTIC)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>□ utilisation des NTIC en tant que facteur d'amélioration de la qualité de l'enseignement-apprentissage dans les écoles,</li> <li>□ création de centres informatiques dans certains établissements, en mettant l'accent dans un premier temps sur les écoles fondamentales supérieures et les lycées</li> <li>□ Exploiter les ressources de l'outil informatique pour une gestion rationnelle des établissements orienté vers la qualité (analyse et interprétation des résultats scolaires, analyse des variables dans les performances</li> </ul>

<b>Santé scolaire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>☐ détermination des normes en matière de santé et d'environnement dans les écoles et lycées ; mise en place d'un paquet de services de déparasitage ; développement des infirmeries d'écoles gérées par des relais communautaires formés à cet effet ; réintroduction des consultations annuelles dans les écoles</li> <li>☐ réforme des inspections médicales scolaires pour centrer leurs actions sur l'éducation à la santé notamment en matière de SIDA d'hygiène et de santé reproductive ; sensibilisation et implication des parents ; assainissement régulier et désinfection périodique des établissements ;</li> <li>☐ formation des enseignants à des tests simples de détection de troubles auditifs et visuels</li> </ul>
<b>Pilotage décentralisé des apprentissages</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>☐ assurer aux élèves du cycle fondamental de base, surtout ceux des zones défavorisées, un temps d'apprentissage minimum de 30 heures par semaine (soit 900 heures par an)</li> <li>☐ mettre en place un système efficace d'évaluation des apprentissages et de restitution des résultats au niveau local, et renforcer les services d'orientation ainsi que de conseil dans les écoles fondamentales ;</li> </ul>

### 6.1.5 Lutte contre la pauvreté et équité

Domaines/niveaux	Mesures de réforme
<b>Egalité des chances d'accès et de participation en faveur des filles, des enfants handicapés ou issus de milieux pauvres</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>☞ Elaboration et mise en œuvre par les Conseils Locaux d'Education de plans d'actions centrés sur l'égalité des chances d'accès et de participation entre filles et garçons dans toutes leurs écoles, sur la prise en charge correcte des besoins spéciaux des enfants handicapés, et sur des soutiens spécifiques en matériel didactique en faveur des élèves issus de milieux pauvres et/ou vulnérables ;</li> <li>☞ Encourager une pleine participation des communautés au développement de l'éducation à tous les niveaux. Dans ce cadre, le Gouvernement devra réviser la législation en vigueur, favoriser une attitude de plus grande ouverture chez les enseignants et les autorités, appuyer les ONG et autres organismes prenant en charge l'éducation des filles, des enfants handicapés, pauvres ou vulnérables.</li> <li>☞ Mise en place, en collaboration avec les partenaires, d'un système d'allocation de bourses et d'aides basé sur des critères de discrimination positive, destiné aux filles performantes en mathématiques, sciences et technologie, aux enfants pauvres et vulnérables, notamment les orphelins et les enfants du monde rural.</li> <li>☞ Mise en place d'un dispositif de sensibilisation et de dépistage précoce des cas de handicaps, et de services spéciaux pour les enfants dont les handicaps ne permettent pas une présence normale dans les écoles ;</li> <li>☞ Développement d'une approche d'intégration des enfants handicapés dans le système scolaire normal</li> </ul>

### 6.1.6 Enseignement Supérieur

Le contexte de réforme, tout en confirmant les missions premières de l'Université en général (formation initiale ; formation continue ; recherche ; service aux collectivités), introduit deux nouvelles entités, le devoir de valorisation des résultats de la recherche et la formation professionnelle. Les perspectives retenues s'inscrivent dans l'optique d'une décentralisation de la couverture en enseignement supérieur pour les premiers cycles, d'un appui au développement de l'enseignement supérieur privé, et d'une contractualisation entre les établissements d'enseignement supérieur et l'état d'une part, entre les entreprises et les établissements d'enseignement supérieur d'autre

Ce sous-secteur est appelé à jouer un rôle moteur dans le développement décennal de l'éducation par la mise en œuvre de ses trois vocations particulières : la formation de cadres de niveau supérieur, la recherche et le service à la communauté.

Le concept d'autonomie sera approfondi dans le sens d'une plus grande responsabilisation des universités et écoles supérieures, et de la réduction de leur dépendance exclusive par rapport aux ressources budgétaires. Elles auront plus d'autonomie dans la mobilisation et la gestion des ressources nécessaires au bon fonctionnement de leurs structures.

Domaines/niveaux	mesures de réforme
<b>Gestion et participation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>☐ Contractualisation avec l'Etat, les entreprises et la société civile</li> <li>☐ Audit financier et pédagogique (programme, personnel, cadre d'apprentissage, résultat, efficacité externe...)</li> <li>☐ Renforcement de l'autonomisation de l'enseignement supérieur (plan de désengagement)</li> </ul>

<b>Les centres universitaires régionaux</b>	Il seront progressivement installés, pour assurer les enseignements du premier cycle universitaire et préparer au Diplôme de Technicien Supérieur ( DTS ) . Les écoles professionnelles supérieures existantes dans les régions seront intégrées pour constituer le noyau des Centres Universitaires Régionaux.
---	---

### 6.1.7 Organigramme du MEN, des IA et des IDEN

L'approche programme qui caractérise le PDEF, le renforcement de la responsabilisation des directions et services techniques du MEN, la décentralisation de certaines missions qui étaient jusque-là assumées par le niveau central au niveau des IA, des IDEN et des écoles, commandent une réorganisation des organigrammes du MEN, des IA et des IDEN, pour les mettre en phase avec les options et les stratégies du PDEF.

Il modernisera son dispositif de gestion et d'information, introduira l'obligation de résultats dans ses principes de gestion et mettra en place un dispositif de nomination à des postes de responsabilité plus sélectif, avec des cahiers de charges

Les services centraux du MEN, dans le cadre de ce système décentralisé et déconcentré, conserveront leur mission de régulation et d'encadrement : formuler des politiques, établir les textes réglementaires, mobiliser les ressources, développer le curriculum national, fixer les normes et standards, superviser l'entretien des bâtiments, suivre et évaluer le développement du système, traiter et publier les statistiques nationales.

Domaines/niveaux	mesures de réforme
<b>Organigramme du MEN</b>	Le Gouvernement publiera un nouveau décret portant réorganisation du MEN et mettra en place un organigramme cohérent et rationnel, en phase avec les options du PDEF.
<b>Organigramme des IA et des IDEN</b>	<b>Organigramme des IA et des IDEN</b> Les Organigrammes des IA et des IDEN seront réaménagés en fonction de leurs nouvelles missions dans le cadre du PDEF

## 6.2 Personnel enseignant

L'objectif du Gouvernement est de pourvoir correctement le système éducatif en personnels enseignants qualifiés, pour atteindre les objectifs quantitatifs et qualitatifs poursuivis dans le cadre du PDEF. Tout en maintenant les acquis des enseignants fonctionnaires, des options variées de contractualisation seront privilégiées pour le recrutement des personnels des écoles fondamentales et des lycées.

Dans ce cadre, pour des raisons d'équité, de cohérence et d'efficacité, le système de formation ainsi que le mode de recrutement des enseignants seront réformés en fonction des objectifs du PDEF. L'uniformisation de la formation initiale et continuée des enseignants concernés, l'engagement massif de personnels contractuels et la décentralisation de la gestion de ce personnel seront les grands axes de cette réforme.

### 6.2.1 Recrutement et plans de carrière

Domaines/niveaux	mesures de réforme
<b>Mode de recrutement</b>	Les enseignants des écoles fondamentales et des lycées, publics et privés, seront recrutés parmi les sortants des Ecoles de formation des instituteurs (EFI) ou de l'Ecole Normale supérieure (ENS), comme Volontaires ou vacataires de l'Education. La sélection est organisée chaque année par les IA dans le cadre d'un concours régional, selon des quotas fixés aux IA et aux IDEN par arrêté du MEN en fonction des besoins identifiés. Un nouveau texte organisant ces concours annuels de recrutement sera pris par le Ministère avant octobre 2000.
<b>plans de carrière des enseignants des écoles fondamentales et des lycées</b>	Après quatre années de volontariat ou de vacation, ces personnels deviennent des maîtres ou des professeurs contractuels. Ce statut leur donne la possibilité d'accéder à la fonction publique par voie de concours selon et des quotas fixés chaque année. D'autre part et dans un souci d'équité, à l'instar du plan de carrière existant pour les maîtres contractuels et qui leur permet d'améliorer leur statut de départ, un plan de carrière à destination des professeurs contractuels est mis en œuvre.

## 6.2.2 Formation

Domaines/niveaux	Mesures de réforme
<b>Uniformisation de la formation initiale</b>	<p>Les volontaires recrutés au niveau des régions sont formés dans les 4 EFI existantes, qui sont restructurées afin d'être en mesure d'assurer chaque année une formation pédagogique pour deux cohortes de 1000 volontaires chacune. Le référentiel de compétences sera bien stabilisé et le dispositif pédagogique amélioré.</p> <p>La durée de formation passe de trois à cinq mois.</p> <p>Les vacataires subissent une formation pédagogique d'un an à l'Ecole Normale Supérieure dans le cadre d'un dispositif pédagogique renforcé.</p>
<b>Articulation formation initiale/formation continuée</b>	<p>Il est nécessaire de mettre en œuvre un dispositif de formation continuée amélioré, fondé sur un référentiel pertinent, efficace et différencié selon les niveaux d'enseignement. L'objectif est de compléter et de renforcer la formation initiale et de répondre aux besoins en formation liés aux problèmes pédagogiques concrets rencontrés par les enseignants dans la mise en œuvre des innovations.</p> <p>Les Pôles Régionaux de Formation (PRF) jouent un rôle central en collaboration avec les EFI et l'ENS.</p> <p>Les capacités institutionnelles de ces structures sont renforcées.</p>

## 6.2.3 Gestion

<b>Décentralisation</b>	<p>Dans un souci toujours présent de renforcer la dévolution du pouvoir du centre vers le niveau local, les IA assurent la gestion des personnels contractuels ou fonctionnaires des lycées, les IDEN ont la responsabilité de la gestion des personnels contractuels ou fonctionnaires mis à leur disposition pour servir dans les écoles fondamentales. A cet effet, un décret réorganisant les IA et les IDEN est élaboré.</p>
<b>Redéploiement</b>	<p>D'autre part, afin d'utiliser de manière optimale les ressources existantes, un plan d'action sera mis en œuvre en vue de l'affectation à des postes d'enseignement du personnel détaché à des tâches administratives, et en vue de la réduction du taux de suppléance de son niveau actuel de 10,8 % à 5 %.</p>
<b>Code de déontologie</b>	<p>En raison de la nécessité de professionnaliser davantage le corps enseignant, le Gouvernement élabore un code de déontologie fixant les normes et standards d'un bon exercice de la fonction. Il renforce la communication et la concertation avec les partenaires sociaux en vue de l'amélioration des conditions morales et matérielles des enseignants.</p>

## 7.3. Financement de l'Education

Le Programme Décennal de l'Education et de la Formation (PDEF) qui doit sous-tendre les performances économiques, techniques et sociales, bénéficiera de l'appui de l'Etat, des collectivités locales, des communautés, du secteur privé ainsi que des partenaires au développement. Les ressources budgétaires qui seront affectées au Ministère de l'Education Nationale devront permettre d'atteindre en priorité l'objectif d'une scolarisation universelle de qualité en 2008, à partir du cadrage budgétaire du modèle de simulation financière dont les hypothèses découlent de la Revue des Dépenses Publiques.

- atteindre un taux de croissance annuel moyen en volume du PIB d'au moins 5%, et un taux de croissance annuel moyen en volume du budget de l'Etat de 2,5% ;
- maintenir la part du budget de l'Etat alloué à l'Education à 33% au moins jusqu'en 2008 ;
- accroître progressivement la part des budgets des collectivités locales allouée à l'Education de 1% en 1998 à 10% en 2008 afin de mieux faire face aux charges récurrentes et aux dépenses d'investissement ;
- sensibiliser davantage les partenaires au développement, les ONG, au financement du système éducatif ;
- mobiliser les communautés et le privé pour une contribution accrue aux dépenses d'éducation et de manière plus substantielle pour les niveaux post-élémentaires ;
- gérer de manière rationnelle les ressources allouées au système éducatif.

L'analyse de la politique de financement de ces dernières années laisse apparaître une iniquité dans l'allocation des ressources d'éducation au niveau des différents sous secteurs. En effet, un effort de plus en plus important est demandé aux familles dans le financement de l'enseignement élémentaire alors que le rendement individuel à ce niveau est nettement plus faible qu'au niveau du supérieur où elles sont moins sollicitées.

Domaines/niveaux	mesures de réforme
<b>Ré – allocation des ressources</b>	<p>I</p> <p>a priorisation de l'école fondamentale de base (enseignement élémentaire) entièrement gratuite, implique une ré- allocation interne des ressources de l'éducation nationale entre les différents ordres d'enseignement. dans ce cadre, les dépenses récurrentes seront rééquilibrées entre les ordres d'enseignement en donnant la priorité à ce sous-secteur. Il s'agira d'accroître progressivement sa part dans le budget à environ 50% en 2008</p>
<b>Recouvrement des coûts</b>	<p>I</p> <p>a réallocation des ressources en faveur de l'école fondamentale de base, implique la recherche de moyens financiers additionnels pour le financement des autres ordres d'enseignement. il s'agira ainsi d'élargir la participation des bénéficiaires ou des famille dans le cadre d'une politique de recouvrement des coûts.</p> <p>Le gouvernement introduira donc un système de recouvrement des coûts pour les niveaux autres que l'élémentaire : école fondamentale supérieur, enseignement secondaire général et technique, formation professionnelle, enseignement supérieur. Une charte fixant les montants appropriés pour chaque niveau, organisant la gestion décentralisée des fonds recueillis par les établissements ainsi que les catégories de dépenses éligibles sera mise en oeuvre. Les montants estimés dans le modèle de simulation du PDEF serviront de base à ce travail.</p>
<b>Fonds pour le développement de l'enseignement technique et la formation professionnelle</b>	<p>Le développement de ce sous-secteur constitue l'une des priorités du Gouvernement. Dans ce cadre il s'agira essentiellement de mettre en place une politique favorable au développement du secteur dans la première phase du PDEF (2000-2003), et d'accélérer son expansion, dans les deuxième et troisième phases (2004-2010).</p> <p>A cet effet, il sera mis en place un fonds de développement de l'enseignement technique et de la formation professionnelle. Les ressources budgétaires et extrabudgétaires allouées au sous-secteur seront renforcées sur la base de la nouvelle politique à développer dans la première phase du PDEF</p>
<b>Développement de l'initiative privée</b>	<p>Pour le MEN, les déclarants responsables d'écoles ou d'établissement d'enseignement ou de formation, sont des partenaires privilégiés dans le développement de l'offre d'éducation et de formation, à tous les niveaux du système éducatif. l'atteinte des objectifs du PDEF, notamment de renforcement de l'accès et de la qualité, dépend dans une certaine mesure du niveau d'implication des promoteurs privés. Il le gouvernement doit créer les conditions favorables pour renforcer leur participation au développement de l'éducation.</p> <p>Pour cela, il s'agira de réviser la législation en matière d'enseignement privé, de faciliter l'accès des promoteurs privés à des terrains, à des prêts sous conditions privilégiées, à des fonds publics ou provenant des bailleurs de fonds, à des formations.</p> <p>L'appui pourrait viser à encourager toute l'initiative du privé concernant l'édition scolaire, le recrutement de personnel qualifié sortant des EFI ou de l'ENS, l'accès gratuit aux manuels scolaires.</p>
<b>Participation des collectivités locales</b>	<p>Il s'agira d'accroître progressivement la part des budgets des collectivités locales allouée à l'Education de 1% en 1998 à 10% en 2008 afin de mieux faire face aux charges récurrentes et aux dépenses d'investissement</p>

## 6.4 Contractualisation de l'édition des manuels et des constructions scolaires

Le Gouvernement recourra à la délégation de maîtrise d'ouvrages en général, notamment en matière de construction de classes et d'édition de manuels scolaires. A cet effet, une agence chargée des constructions et de l'équipement scolaires sera mise en place au plus tard en octobre 2000.

Domaines/niveaux	mesures de réforme
	<p>- <b>Gratuité</b> : L'accès gratuit aux manuels scolaires sera garanti au moins dans le sous-secteur de l'enseignement élémentaire, dans le cadre d'une politique éditoriale basée sur la contractualisation avec le secteur privé et la responsabilisation de comités de gestion pour la maintenance du patrimoine mis à</p>

<b>Manuels scolaires</b>	<p>la disposition des écoles.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Homologation de titres multiples</b> : libéralisation de la production de livres</li> <li>- <b>Gestion et maintenance livres</b> : implication des comités de gestion des écoles</li> </ul>
<b>Agence d'exécution du MEN</b>	<p>Le Gouvernement recourra à la délégation de maîtrise d'ouvrages en général, notamment en matière de construction de classes et d'édition de manuels scolaires. A cet effet, une agence chargée des constructions et de l'équipement scolaires sera mis en place.</p>
<b>Implication des collectivités locales</b>	<p>Elles auront la responsabilité de la maîtrise d'ouvrage des constructions scolaires.</p>

## 6.5 Gestion et planification

### 6.5.1 Organes de gestion

Pour pallier les insuffisances et faiblesses noté le pilotage stratégique de la réforme, et compte tenu de l'approche programme qui caractérise le PDEF, il sera mis en place un dispositif de pilotage participatif. des structures seront créées pour assurer le pilotage et la gestion du PDEF: le **Conseil National Supérieur de l'Education et de la Formation (CONSEF)**, le **Comité National de Coordination et de Suivi (CNCS)**, le **Comité Régional de Coordination et de Suivi (CRCS)**, le **Comité Départemental de Coordination et de Suivi (CDCS)** et les **Conseils Locaux d'Education (CLE)** et le **Comité de Gestion de l'Ecole (CGE)**.

Chaque structure intervient à un niveau clé du système, avec un cahier des charges clair et bien délimité. Les mécanismes de coordination et de suivi sont ainsi renforcés à tous les échelons du système. Ainsi, compte tenu de la déconcentration/décentralisation, les IA, IDEN et les Collectivités Locales seront au cœur de la mise en œuvre du programme

Domaines/niveaux	mesures de réforme
<b>Conseil National Supérieur de l'Education et de la formation (CONSEF)</b>	<p>Le CONSEF, présidé par le Ministre, est chargé de l'orientation politique, de la validation des orientations et des arbitrages nécessaires dans la mise en œuvre du PDEF. Il se réunit deux fois par an pour évaluer l'état d'avancement du PDEF et approuver les plans d'opération de l'année suivante.</p> <p>Il regroupe l'ensemble des représentants de la communauté éducative : Ministre délégué, Directeurs nationaux, IA et IDEN, responsables de l'INEADE et des Universités, représentants de la Primature et de la Présidence, Ministère des Finances et du Plan, de la Modernisation de l'Etat, des Femmes et de la Famille, des Collectivités Locales, du secteur privé de l'Education, des principales ONG actives dans le secteur, de l'AGETIP et enfin de la société civile (syndicats, représentants des employeurs, APE).</p>
<b>Comité National de Coordination et de Suivi (CNCS)</b>	<p>Le CNCS assure, sous l'autorité du CONSEF dont il est le bras technique, l'impulsion, la coordination et le suivi du PDEF. Il se réunit au moins deux fois par mois et est composé des responsables des Directions techniques du Ministère, des représentants des deux Cabinets, de l'INEADE et des représentants des IA et IDEN.</p> <p>La DPRE en assure la présidence et doit produire toute la documentation nécessaire à la réalisation des activités.</p>
<b>Comité régional de Coordination et de Suivi (CRCS) et Comité Départemental de Coordination et de Suivi (CDCS)</b>	<p>Le CRCS et le CDCS sont des instances locales de coordination du PDEF aux niveaux régional et départemental. Présidés par les élus locaux, elles regroupent les IA, IDEN, les représentants des services déconcentrés des Ministères représentés dans le CNCS, les ONG et la société civile.</p> <p>Le CRCS élabore et assure la mise en œuvre des PRDE, procède aux arbitrages et à la mise en cohérence des PDDE. Il se réunit une fois par mois et fait un rapport à la DPRE. Il est présidé par le Président du Conseil Régional et son secrétariat est assuré par l'I.A.</p> <p>Le CDCS a les mêmes missions, composition et périodicité de réunion que l'instance régionale. Son Président est élu parmi les Maires et Présidents de conseils ruraux. Il fait un rapport au niveau régional et son secrétariat est assuré par l&gt;IDEN.</p>
<b>Conseils Locaux d'Education (CLE)</b>	<p>Les CLE sont des cadres de concertation, d'orientation, et de pilotage des projets Locaux d'éducation (PLDE) et des projets d'école et d'établissement au niveau des communes et communautés rurales, ou des écoles. Ils sont composés des élus locaux, des autorités scolaires des parents d'élèves et des membres de la société civile, et présidés par le Maire ou Président du Conseil rural.</p> <p>Les CLE qui seront mis en place au niveau des communes et des communautés rurales, feront l'objet d'une Charte préparée dans le cadre d'une démarche participative, avant octobre 2000.</p>
<b>Conseil de gestion de l'école / d'établissement</b>	<p>Dans chaque école et chaque établissement scolaire ou de formation, il sera institué un Conseil de gestion, réunissant les enseignants de l'école, les parents d'élèves, les partenaires, etc., chargé d'élaborer, de réaliser et d'évaluer des projets d'école ou d'établissement.</p>

## 6.5.2 Outils de gestion

Le développement du secteur repose sur la planification décentralisée qui passe par la mise en œuvre ainsi que l'évaluation de Plans Régionaux de Développement de l'Éducation (PRDE) et de Plans Départementaux de Développement de l'Éducation (PDDE), dans le cadre d'un partenariat regroupant les Collectivités Locales, les autorités scolaires déconcentrées et la société civile. Ce développement de la planification ascendante dans le cadre de la décentralisation et de la déconcentration est l'un des points prioritaires du PDEF dans la composante gestion.

D'autre part, l'autonomie et la responsabilité des écoles et établissements scolaires sont fortement renforcés dans le cadre du développement des projets d'école et d'établissement, qui s'articulent aux PRDE et aux PDDE.

**En effet, pour gagner le pari d'un système éducatif plus performant et accompagner la déconcentration, le Ministère et ses services déconcentrés ont opté pour une utilisation rigoureuse et optimale des NTIC.**

niveaux / domaines	Mesures de réforme
<b>Plan Régional de Développement de l'Éducation (PRDE) – Plan départemental de Développement de l'Éducation (PDDE)</b>	<p>Les Collectivités Locales disposent de par la loi, d'importantes compétences en matière d'éducation. Elles sont responsables du développement de l'éducation et de la formation dans leur espace de gestion et doivent, à cet effet, promouvoir un partenariat large et efficace à la base. Cette coopération s'inscrit dans le cadre des PRDE et des PDDE qui sont les nouveaux cadres et instruments de développement de l'éducation et servent de guides pour la préparation des plans d'opération annuels tout en accompagnant les collectivités dans la préparation de leurs budgets annuels. La DPRE est responsable de l'organisation de la planification ascendante, décentralisée, partenariale et contractualisée des PDDE et PRDE.</p> <p>Les plans départementaux sont préparés dans le cadre des CDCS et signés par le responsable local du MEN (IDEN), le maire de la ou des communes concernées et le président des Communautés rurales du département. Avant signature, ces plans sont arbitrés au niveau régional et consolidés en 10 plans régionaux préparés dans le cadre des CRDS. Ces derniers sont consolidés pour s'harmoniser avec le Programme Décennal</p>
<b>Les projets d'école et les projets d'établissement</b>	<p>L'établissement constitue l'unité élémentaire de gestion, le cadre de vie dans lequel des interventions quantitatives et qualitatives sont menées pour atteindre les objectifs que poursuit la Réforme de l'Éducation. L'autonomie et la responsabilisation des établissements qu'implique l'option de décentralisation, seront nettement renforcés par l'intermédiaire des outils que sont les projets d'école et d'établissement qui servent à rapprocher l'École de le Milieu. Il s'agit, en effet, d'un contrat passé entre tous les acteurs d'une communauté éducative dont le but est d'améliorer le fonctionnement de l'établissement en vue de l'accomplissement de sa mission.</p> <p>Le projet d'école ou d'établissement s'articule donc nécessairement au PRDE et au PDDE, sa réussite et sa pérennisation supposant un bon ancrage dans la communauté.</p> <p>Un guide d'orientation et de méthodologie ainsi qu'un manuel de procédures de gestion administrative et financière des projets d'école sont en cours d'élaboration.</p>
<b>Système national d'information</b>	<p>Restructurer et moderniser, améliorer la qualité du pilotage et de la gestion, favoriser la communication, rénover la gestion des ressources humaines, la gestion administrative et financière, développer des moyens d'aide à la prise de décision, fiabiliser l'élaboration de tableaux de bord, aider à l'archivage, etc..., tels sont les objectifs poursuivis à travers le développement du système d'information du MEN. Ces objectifs seront progressivement réalisés, tout au long du PDEF.</p> <p>Ce système aide à la préparation des annuaires statistiques régionaux, départementaux et développe des outils fiabilisés de gestion des données statistiques du Ministère pour les besoins de la planification et d'élaboration des PRDE et PDDE; il permet, d'autre part, la constitution de banques de données pour la gestion du personnel, des examens, des élèves, les données financières, le résultat des apprentissages, etc...</p> <p>Il permet également le développement harmonieux des communications au niveau central et déconcentré. La liaison avec les sites distants se fait, dans un premier temps, par messagerie électronique, via Internet. A terme, l'exploitation des données se fera directement, en temps réel sur la Banque de données centrale du Ministère, via l'utilisation d'un Extranet.</p>

<b>Coordination du Partenariat</b>	<p>Les partenaires techniques et financiers et de la société civile dans son ensemble (ONG, syndicats, Association de Parents d'Elèves, Associations féminines, ASC), qui contribuent sous des formes variées à la conception, à la réalisation ainsi qu'à l'évaluation des politiques et programmes de développement de l'éducation.</p> <p>Dans ce contexte de libéralisation, l'Etat intervient comme le niveau qui structure les valeurs dans un projet commun. C'est pourquoi un partenariat large, efficace et organisé est mis en œuvre par l'intermédiaire d'une charte librement négociée et applicable à tous.</p> <p>La charte du partenariat permettra l'amélioration la coordination de l'intervention des partenaires selon des règles de jeux clairement définies et acceptées par tous.</p>
------------------------------------	---

## 7. Prise de décision et gestion du système éducatif :

Au niveau national, la gestion de l'exécution du programme d'Education relève de l'autorité du Ministre de l'Education nationale. La mise en œuvre et le suivi du programme devait être assurée par un comité national de coordination et de suivi (CNCS). Ce comité est appuyé, dans les aspects touchant à l'Education non formelle par le Comité national de l'Education Pour Tous (CNET). Au sortir du séminaire de SALY, un texte fixant sa composition avait été élaborée. Le CNET est une structure interministérielle devant comprendre :

- Le Directeur de la Planification et de la Réforme de l'Education
- Le Directeur de l'Education Préscolaire et de l'Enseignement Elémentaire
- Le Directeur de l'Alphabétisation et de l'Education de Base
- Le Directeur de la Formation Professionnelle
- Le représentant du ministère des finances de l'économie et du plan
- Le représentant ministère de la femme, de l'enfant et de la famille
- Le représentant du ministère de l'intérieur
- Le représentant du ministère de la communication
- Le représentant du ministère de la santé publique
- Le représentant du ministre de la jeunesse et des ports
- Le représentant du ministère du développement rural
- Le représentant du ministère de la justice
- Le représentant de la confédération des ONG

Le CNET avait pour missions d'impulser, de planifier et d'assurer le suivi de l'exécution des différentes tâches menées dans le cadre l'EPT. La coordination des actions et le secrétariat technique étant assuré par le Directeur de la Planification et de la Réforme de l'Education.

Aux niveaux régional et départemental, des cellules supervisées par les gouverneurs de région et les préfets de département et coordonnées par les IA et les IDEN devraient être mises en place. Ils comprenaient les représentants des ministères techniques membres du CNET ainsi que des groupements socioprofessionnels, des élus locaux, des syndicats, des ASC et des ONG.

Dans les faits, ce comité n'a pas fonctionné normalement à cause des changements institutionnels (changement de Ministre) et opérationnels (suppression de Direction, mutation de Directeur. Concrètement le pilotage des actions EPT est plutôt l'œuvre des Directions techniques, en particulier la Direction de l'Education Préscolaire et de l'Enseignement Elémentaire qui a pris en charge le développement de la Petite Enfance et l'enseignement élémentaire, la Direction de l'Alphabétisation et de l'Education de Base pour l'alphabétisation des jeunes et des adultes. Les ONG ainsi que certains partenaires au développement, notamment l'UNICEF, ont largement contribué à la réalisation des objectifs de l'EPT suivant une approche non formelle.

La mise en place d'un forum national de l'EPT est en cours, conformément aux recommandations du Forum international tenu à Dakar en avril 2000.

En outre, afin de prendre en compte les différentes sensibilités des différents partenaires de l'éducation, ont été mis en place des structures de gestion, dont les missions consistent à piloter, à coordonner, à suivre et à évaluer les activités du Programme décennal.

Elles accueillent en leur sein, à tous les niveaux, les segments représentatifs de la société : institutionnels, syndicats d'enseignants, parents d'élèves, élus locaux, ONG, associations de jeunes, de femmes...

Ces organes, dont les détails sur le fonctionnement sont fournis au chapitre 3.5.2, permettent de créer les conditions de la réalisation du consensus sur les décisions à prendre en matière de politique éducative.

## 8. Les principaux défis et problèmes de l'Education nationale

En ce début de siècle, les principaux défis à relever par l'éducation nationale sont :

- L'élargissement de l'accès au préscolaire surtout en milieu rural ;
- L'amélioration des marchés de construction de salles de classes ;
- La nécessité d'étendre l'école dans certaines zones réticentes ;
- La réforme du recrutement, de la formation, de la gestion des plans de carrières des enseignants ;
- La motivation des enseignants du secteur public à travers des mesures non financières
- Le développement de la formation professionnelle ;
- Le développement du secteur non formel de l'éducation pour universaliser l'accès à une éducation de base de qualité ;
- La mise en place d'espaces de concertation pour la réalisation des consensus autour des choix en matière de politiques éducatives ;
- La pleine participation de la société civile et des collectivités locales à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des projets et programmes éducatifs.
- La décentralisation de l'enseignement supérieur par la création des Centres Universitaires Régionaux (CUR).